

18 FR.
PAR AN.

LE RÉPUBLICAIN

JOURNAL DE LYON.

5 CENT.
LE NUMÉRO.

ABONNEMENTS.

	Lyon.	Rhône.	Dép.
Un an...	18	24	30
Six mois...	9	12	15
Trois mois...	4 50	6	7 50

ON S'ABONNE

A LYON, rue Centrale, 3.
A PARIS, chez LEBLOND et Comp., rue Notre-Dame-des-Victoires.
BUREAUX, rue Centrale, 3.

RÉDACTION.

Les communications concernant la rédaction doivent être adressées au citoyen GARNIER.
Toutes lettres et paquets non affranchis sont expressément refusés.

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé au citoyen BUREL, gérant.
(Affranchir.)

ANNONCES.

Le Prix des Annonces est de 25 cent. la ligne.
Le Prix des Réclames est de 50 cent. la ligne.
Les annonces concernant les associations ouvrières seront insérées gratis.

Lyon, 5 mai,

Liste des Candidats adoptés par le Comité Central démocratique du Rhône.

GREPPO, représentant.
BENOIT, id.
DOUTRE, id.
PELLETIER, id.
RASPAIL (Benjamin), fils.
COMMISSAIRE (Sébastien), sergent au 2^e chasseurs à pied.
FAURE (de Givors).
MORELLET, avocat.
FOND (de Chaponost).
MATHIEU (de la Drôme).
CHANAY, représentant.

Monsieur Carlier.

Le citoyen Carlier, qui vient d'ajouter de nouveaux myrtes aux lauriers policiers qui ornent son front, n'est pas assez connu du Peuple de Lyon, qui pourtant a eu l'honneur de le compter parmi les membres de la démocratique corporation des agents de change de notre cité. Et depuis, à toujours conservé d'honorables correspondances avec plusieurs personnes comme il faut très honnêtes et fort modérées, qui ont la complaisance de satisfaire de temps à autre l'immense curiosité qui le dévore.

Dans les premiers jours qui suivirent la révolution de Juillet, le petit Carlier entra à la préfecture de police. Il était plein d'innocence, faisait ses dévotions tous les mois; garçon rangé, sa tenue promettait beaucoup; le plus bel avenir lui était réservé.

Son œil annonçait quelque chose du renard et de la hyène. Aimant comme les corbeaux la viande mortifiée, habitude mauvaise qu'il tenait des Jésuites, avec beaucoup d'autres défauts qui nuisent à la santé des jeunes gens. Ainsi composé de souplesse et de méchanceté, il devait faire rapidement son chemin dans la police.

Effectivement, il ne tarda pas à gagner la confiance de Gisquet, le préfet tant détesté de cette époque, qui lui donna le commandement en chef des assommeurs. Un de ses plus beaux champs de bataille fut la place de la Bourse, où ses sbires se sont signalés contre les républicains.

Il venait d'être nommé chef de la police municipale, ses fonctions étaient à peu près semblables à celles de M. Galigne à Lyon. La France doit à ce grand homme l'importation du gourdin anglais, développement et perfectionnement du célèbre bâton de constable dont il a tant été parlé depuis la révolution de Février.

Le capitaine de la bande dont Carlier était gros-major se

nommait Souchet. Les plans étaient arrêtés ensemble. Souchet était le bras droit, Carlier la tête, et le 13 juillet 1831, tous deux distribuèrent les rôles pour la journée du lendemain, afin d'empêcher la manifestation pacifique que l'on voulait faire en l'honneur de la prise de la Bastille. Ceux qui se rappellent cette époque savent quelle fut l'indignation des honnêtes gens témoins de la conduite de la police, et quelle était la colère de nos amis à cette époque. Pourquoi l'ont-ils oublié en Février?

M. Carlier était très bien aux Tuileries; il avait fini par s'insinuer dans les bonnes grâces du roi et recevait souvent des avis verbaux de cet auguste personnage.

C'est M. Carlier qui, en 1831, avouait, en pleine cour d'assises, avoir lancé un nommé Pernot, forçat libéré, parmi les républicains, comme agent provocateur, lors de l'affaire Considère. On le voit, l'affaire du voleur qui va dans les banquets lyonnais n'est pas une invention bien nouvelle.

C'est encore ce monsieur qui est l'inventeur du procédé désorganisateur des sociétés populaires et des comités, en excitant les mauvaises natures à la jalousie, à l'envie contre leurs co-associés. Il s'écriait: Je les ai désorganisés en achetant les uns et faisant passer les autres pour mouchards. Toutes ces turpitudes faisaient dire à Odilon Barrot: La police traverse les révolutions avec ses habitudes, ses ignobles manœuvres et trop souvent aussi avec son personnel.

Que pense aujourd'hui Odilon Barrot qui emploie ce même personnel?

(La suite à demain.)

Au moment de mettre sous presse, on nous communique la note suivante:

« Le comité démocratique de Trévoux, dans le sein duquel se trouvaient plusieurs habitants des campagnes voisines, a décidé hier dans sa séance du 3 mai que la liste des candidats arrêtée à Pont-d'Ain ne pouvait et ne devait pas être changée, et que le nom de Sauri, notaire à Gex remplacerait celui de Bergeron.

En conséquence, il a été donné avis aux comités de Bourg, de Nantua, de Belley et de Gex, que les démocrates du canton de Trévoux adoptent irrévocablement pour candidats:

- 1 QUINET (Edgard).
- 2 BOUVET (Francisque).
- 3 BOCHARD, avocat.
- 4 BAUDIN, de Nantua.
- 5 MOLLET-ROSELLI.
- 6 PERRIN, docteur-médecin.
- 7 BOUVET (Aristide).
- 8 SAURI, notaire à Gex.

Exploits des amis l'ordre.

Dimanche dernier, les démocrates du département de

l'Allier donnaient un banquet à Ledru-Rollin. Plus de 6,000 citoyens étaient réunis à Moulins pour fêter le représentant de la Montagne qu'ils portent sur leur liste de candidats. Tout s'était passé à merveille. Au milieu de l'enthousiasme général, l'ordre le plus parfait n'avait cessé de régner dans cette fête patriotique. Ledru-Rollin repartit aussitôt pour Paris; mais à peine avait-il quitté la ville, qu'une centaine d'amis de l'ordre, en uniforme de gardes nationaux et de sapeurs pompiers, fondirent sur sa voiture comme une nuée de brigands qui s'élançait d'un bois. Il n'est pas douteux qu'ils avaient formé le projet de l'assassiner. Ils sommèrent le postillon d'arrêter, le maltraitèrent, lardèrent les chevaux à coups de baïonnettes et d'épées; mais la voiture allant toujours, ils la transpercèrent avec leurs armes, espérant atteindre leur victime. Elle leur échappa cependant, grâce à la vitesse des chevaux et à la vigilance des républicains qui accouraient sur le théâtre de l'attentat.

Ces citoyens, quoique de beaucoup inférieurs en nombre aux amis de l'ordre, évitèrent, dans l'intérêt de la tranquillité publique, d'engager une lutte qui eût pu devenir funeste. Ils suivirent la voiture assez avant sur la route et rentrèrent en ville avec les représentants Mathé et Fargin-Fayolle, qui avaient accompagné Ledru-Rollin. Ils rencontrèrent encore aux portes l'escouade des amis de l'ordre qui les accablèrent d'injures; mais ils eurent la sagesse de mépriser ces indignes provocations.

Voilà les beaux exploits des modérés de nos jours. Ils sont les dignes descendants de ces hommes qui, au déclin de notre première révolution, assommaient les républicains dans les rues, détroussaient les voyageurs sur les grands chemins, et que l'on désigna ensuite sous le nom de chauffeurs de pieds. Oh! les honnêtes gens! et voilà cependant les misérables qui nous calomnient.

L'amnistie vient encore d'être repoussée par la majorité de l'Assemblée nationale... C'en est fait, les réactionnaires sont implacables. Peuple des pontons! tu étais vainqueur en Février; tu pouvais frapper, emprisonner, humilier tes ennemis! tu leur as fait grâce, tu as été clément envers eux; n'est-ce pas qu'ils en sont reconnaissants aujourd'hui?

MM. Faucher et Barrot, ces ministres selon le cœur de Louis Bonaparte, sont venus dire à la tribune qu'il y avait danger de rendre à la liberté les transportés de juin; mais nous leur demanderons s'il n'y avait pas danger, le 24 Février, de laisser libres les plus cruels adversaires de la Révolution, ceux-là mêmes qui lui ont porté bientôt les premiers coups? Si le peuple eût raisonné ainsi, les Faucher, les Barrot et compagnie seraient-ils aujourd'hui au ministère? Bugeaud serait-il à la tête de l'armée des Alpes aujourd'hui? Mais le Peuple n'a écouté que son cœur, et c'est

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN, DU 6 MAI.

LES

QUATRE SERGENS DE LA ROCHELLE.

DEUXIÈME PARTIE.

X.

Sur les traces des proscrits.

(Suite.)

Ainsi cette passion de jeune fille, source de tant de maux, ne causerait pas même de trouble à leur auteur! Le désastre des autres ne serait pas même un obstacle en son chemin!

Lambert, en entendant parler de chasse, avait bien pensé à profiter de cette circonstance pour suivre Arthur et consommer sa vengeance... Mais ses pas, ses heures étaient destinés à courir au secours de ses amis!... La haine était bien puissante en lui, et il ne cherchait pas à la combattre, parce qu'elle était aussi juste que violente... Mais il fallait que cette justice cédât devant les intérêts de l'affection la plus tendre, et Lambert se résignait à abandonner son ennemi pour servir ses frères.

Tandis qu'il se livrait à ses réflexions, le capitaine d'Herbier avait parcouru le message venant de la Rochelle.

— Voilà bien autre chose! dit-il en riant. Nous allons courir le gibier; et on m'envoie pour suivre les carbonari... Il faut changer de chasse, mon cher Arthur.

D'Oberon pâlit légèrement.

— Que se passe-t-il donc? demanda-t-il.

Voir le *Républicain* du 9 mars au 3 mai.

— Beaucoup de choses, répondit le capitaine. Une vente de la société secrète signalée à La Rochelle, des carbonari arrêtés, des révélations faites par eux...

— Et contre qui, dans quel but? interrompit vivement Arthur.

— Les noms de beaucoup de membres de la société secrète sont désignés.

— De simples dénonciations... dénuées de toute valeur!

— Un complot même, un complot contre l'Etat est découvert et constaté!... Mais ce qu'il y a de particulier, c'est que les principaux membres de la conspiration sont des sous-officiers de ma compagnie. Ils sont partis ces jours-ci même pour opérer un soulèvement à Saumur. Ainsi, c'est justement sur la route où nous sommes qu'on doit se porter pour rechercher les factieux.

— Encore une fois, dit Arthur avec un peu de frémissement dans la voix, tous ces rapports, dont vous ne connaissez pas encore la source, peuvent n'être que pure calomnie.

— Messieurs de la cour royale, dit le capitaine, décideront de la culpabilité des prévenus; notre devoir à nous est de nous en emparer.

Le vicomte d'Oberon embrassa d'un regard la situation où il se trouvait. Il savait bien que si son nom avait été prononcé par les délateurs, on ne pouvait cependant produire d'autres preuves de sa présence dans la société secrète que cette dénonciation verbale; que, dans ce cas, l'influence de sa famille, formée de royalistes purs, suffirait pour le soustraire aux poursuites. Mais il lui était infiniment pénible de figurer dans ces débats, d'être mêlé à ce scandale politique, avec quelque peu de gravité que ce fût.

Arthur, qui était descendu pas à pas dans le sanctuaire du carbonarisme, par l'ennui que lui inspiraient les formes surannées de la société légitimiste, par la supériorité et les charmes que semblaient lui prêter les allures du libéralisme, par le besoin d'émotions neuves et vives, en était sorti aussi par degré, à l'aspect peu sympathique des rudes compagnons de

la nuit, à l'appréciation plus éclairée de la succession de son oncle, surtout à la perspective d'un mariage avec la belle insulaire.

En ce moment, au premier revers de fortune qui frappait les carbonari, et pouvait cruellement l'atteindre, il s'élançait hors de la société maudite pour n'y plus rentrer.

Son plus ardent désir était donc de dissimuler les craintes qui pourraient le trahir.

A la nouvelle que venait de transmettre le capitaine d'Herbier, Lambert avait frissonné, sous cette vague froide, terrible, du danger qui entourait les carbonari, et montait à chaque minute davantage.

Les bons cultivateurs et bourgeois qui occupaient le café restaient le verre en l'air, l'haleine suspendue, montrant par le pétitement de leur physionomie un intérêt extrême à la conversation du vicomte et du capitaine, intérêt dont leurs seigneuries cependant ne daignaient pas s'apercevoir.

— Eh bien, reprit Arthur, continuons notre partie de chasse, et disons comme l'empereur romain: A demain, les affaires.

— Votre empereur s'en trouva très mal, répondit le capitaine. D'ailleurs, le commandement est formel: je dois faire partir immédiatement les troupes qui cantonnent à Marans, et les répandre dans le rayon où se trouvent en ce moment les chefs des factieux.

— Et si l'ordre fût arrivé un quart-d'heure plus tard?

— Evidemment il ne nous trouvait plus.

— Et nous aurions passé notre journée dans le bois... Et bien! supposez qu'il en a été ainsi, et continuons notre route... Justement le brouillard se lève, et la nuit nous attend à deux lieues d'ici.

— Et ce soldat? dit le capitaine indiquant le messager...

— Bah! une bouteille de vin que nous dirons au garçon de lui apporter, va lui faire oublier l'heure précise de son arrivée.

CLÉMENT ROBERT.

(La suite à demain.)

le cœur qui l'a perdu ! Peut-être sera-t-il moins sentimental à l'avenir ; on lui montre si bien la marche à suivre, qu'il en profitera sans doute !

Dernièrement le général Thierry fit appeler les brigadiers du 2^e hussard et leur dit : « Je vous ferai passer au conseil de discipline, si vous continuez de fréquenter les démocrates socialistes. »

Que l'on apprécie maintenant quel respect on a pour la conscience du soldat.

Au citoyen rédacteur du *Républicain*.

Citoyen rédacteur,

Une feuille dont le nom seul répugne, l'*Echo des électeurs*, qu'on a, avec raison qualifié, l'*Egout des électeurs*, n'a pas craint d'insérer en tête de son numéro du 3, une accusation formelle contre une société politique, patente, connue pour son patriotisme et sa modération.

Il y est dit que dans une réunion de notre association, il aurait été question d'une descente dans les bureaux et l'imprimerie de l'*Egout*, et de jeter par les fenêtres les rédacteurs de cette calomnieuse publication. Qu'enfin, on s'en serait tenu à décider, contre la publication de ce journal, une ligue ou coalition ouvrière.

Que les misérables qui ont l'infamie d'écrire de semblables choses, soient en haine contre notre association, cela ce conçoit : on les connaît et les méprise trop pour les y recevoir. Mais que, sans pouvoir, en aucune façon, justifier les ignobles calomnies qu'ils répandent, ils osent nous prêter une conduite qu'eux seuls tiendraient, nous n'en doutons pas, s'ils avaient moins peur, et s'ils se croyaient sûrs de l'impunité : voilà ce que nous ne pouvons tolérer.

Bien que nous soyons convaincus qu'on ne peut répondre à de tels gens sans déroger, nous le faisons, sinon pour nous ou pour eux, du moins pour le public.

En conséquence, nous répondons au nom de notre société et en nos noms personnels, aux LACHES qui ont écrit ou inséré l'article en question, qu'ils en ont menti et que nous des démons d'apporter la moindre preuve à l'appui de leur honteuse diffamation.

Les membres du comité des Droits de l'Homme du Rhône,
A. Berteault, Chalon, Rozi, Bernard-Barrét,
A. Favier, Murat.

Lyon, 4 mai 1849.

Que faut-il aux paysans ?

- Que faut-il aux paysans ?
- Le gouvernement à bon marché, l'argent à bon marché, la vie à bon marché.
- Qui leur donnera toutes ces améliorations ?
- Il dépend d'eux de les réaliser avant six mois.
- Qu'ont-ils à faire pour cela ?
- Presque rien. Voter en masse pour des candidats qui aient intérêt à ce que le gouvernement ne coûte pas cher, à ce que l'intérêt de l'argent soit abaissé.

Les petits propriétaires, les fermiers, les maîtres d'école, les ouvriers sont ceux qui ont le plus grand intérêt à ce que l'argent et le gouvernement soient à bon marché.

Les fonctionnaires publics, les généraux, les magistrats, tous ceux enfin qui sont payés par l'Etat, veillent tout d'abord à ce que leurs gros traitements soient maintenus. Ils ne voteront jamais la réduction des contributions.

Les banquiers, les gros propriétaires ne souffrent pas de l'impôt, ils ne seront pas pressés de le réduire. Quant à l'intérêt de l'argent, loin de l'abaisser, ils l'élèveront encore s'ils le peuvent.

— Pour qui les paysans doivent-ils voter aux prochaines élections ?

— Pour des hommes ayant le même intérêt, les mêmes charges, les mêmes besoins qu'eux.

Les riches seuls ont gouverné jusqu'ici ; ils n'ont travaillé que pour eux. Essayons maintenant du gouvernement du Peuple. Si les électeurs s'entendent, tout marchera bien.

Il y a République et République.

Si j'ai bon souvenir, il y a trois ans que le père Lafleur nous disait à cette même table : « Ah ! mes amis, si nous avions la République, nous serions tous heureux, nous ne paierions presque plus d'impôt ; on ne nous enlèverait pas nos pauvres enfants pour leur apprendre pendant sept ans un métier de fainéant, et nous les rendrions après qu'ils sont devenus bien souvent fumeurs, buveurs, coureurs de filles et de ballades, des *propres à rien*, enfin. »

« — C'est vrai, répondit le père Lafleur, mais nous n'avons pas encore la République. »

« — Comment ! nous n'avons pas encore la République, s'écrièrent plusieurs voix ? »

« — Non, nous n'avons pas encore la République. Ecoutez-moi un moment. »

« Plusieurs d'entre vous, je m'en souviens, dinaient ici, à cette même table, il y a trois ans. A cette époque, la maison où nous sommes n'avait pas pour enseigne un lion bien doré, mais une bouteille assez mal peinte, ce n'était pas l'hôtel du *Lion-d'Or*, c'était l'auberge de la *Bouteille*. Nous y fîmes un bien mauvais dîner, et je jurais en sortant de ne plus mettre les pieds dans cette mauvaise gargote. Aujourd'hui, attiré par l'enseigne, je suis entré comptant faire un bon repas ; je me suis trompé : malgré sa belle enseigne, l'hôtel du *Lion-d'Or* est toujours l'auberge de la *Bouteille* ; les gargotiers qui nous servent aujourd'hui nous servaient il y a trois ans ; c'est toujours la même cuisine. Lorsqu'on a changé l'enseigne, on aurait dû aussi changer les cuisiniers. Eh bien ! il en est de même du gouvernement, nous n'avons fait que changer l'enseigne. Nous avons effacé les mots *monarchie constitutionnelle*, et nous avons écrit à la place les mots *République démocratique* ; mais les ministres de la monarchie sont encore les ministres de la République. Allez à Paris, entrez à l'Assemblée nationale, vous y trouverez les figures qu'on trouvait dans la chambre des députés il y a un an, il y a dix ans, il y a quinze ans. Rien n'est changé que l'enseigne. »

« Tous se mirent à rire et demandèrent au père Lafleur quand nous aurions la République. »

« — Nous aurons la République, répondit le père Lafleur, quand vous ne vous laisserez plus conduire au scrutin comme des moutons en foire par M. le curé et le seigneur du village ; quand vous choisirez vous-mêmes vos représentants, au lieu de vous en rapporter aux conseils de ceux qui vous grugent et vous tondent la laine sur le dos. (*Le Bonhomme Manceau*.) »

Ce que coûte une Restauration.

Au moment où les royalistes conspirent pour le rétablissement des Bourbons sur le trône qu'ils ont souillé, où ils veulent les imposer à la France qu'ils ont volée ; au moment où des armées étrangères sont en mouvement pour appuyer ces prétentions criminelles, où les Autrichiens ont déjà pénétré dans le cœur du Piémont ; où enfin 250 mille Russes sont prêts à se ruer sur nous, il n'est pas indifférent de rappeler ce qu'a coûté à la France la restauration des Bourbons. Les habitants des campagnes verront s'ils veulent se laisser dépouiller et insulter de nouveau, en votant pour les hommes qui rêvent la restauration de Henri V, ramené dans les fourgons de la *Sainte Alliance*.

Le retour de la branche aînée des Bourbons a coûté à la France cinq milliards, quatre cent soixante-dix millions, sept cent vingt-cinq mille, sept cent vingt-deux francs.

Savoir :

Cession de vingt-deux vaisseaux de ligne, de onze mille canons, d'une foule d'arsenaux, de cinquante-sept places fortes, et une quantité innombrable de munitions et de matériel de guerre de toute nature faite à nos amis, les bons alliés, en 1814, par le comte d'Artois, pour obtenir la rentrée de sa famille en France, ci. 500,000,000

Dettes de Louis XVIII et des princes payées par la nation. 30,000,000
Pour les neuf premiers mois de 1814. 19,700,000
Pour 1815, 30,700,000

Pour 1816 (déduction faite de 11 millions abandonnés par les rois et les princes). 23,000,000

Pour 1817 (déduction faite de 5 millions abandonnés). 29,000,000

Pour 1818 (déduction de 2,200,000 fr.) 21,800,000

Pour les années suivantes, jusques et y compris 1824, sur le pied de 34 millions. Ensemble 160,000,000

Pour les dernières années jusqu'en 1829 inclusivement, sur le pied de 34 millions. Ensemble 160,000,000

Pour sept mois de 1830, sur le même pied. 18,670,000

Produit des sceaux des titres depuis 1814, jusqu'en 1828. 4,000,000

Pertes éprouvées par la monnaie sur les faux louis fabriqués à Gand dans les cent jours ; et reçus dans les caisses pour leur valeur nominale, par ordonnance royale du mois d'août 1815, ci. 250,000

Restitution aux braves émigrés, en 1814, des biens réunis aux domaines de la nation et qui auraient fait face aux dépenses du trésor. 800,000,000

Secours aux émigrés de 1816 et 1817. 1,000,000

Dilapidation du domaine extraordinaire dont le produit en terres et bois s'élevait à dix millions. Les Bourbons s'en étaient emparés sans disposition législative et de leur autorité privée, ci, pour déficit. 263,333,354

Emprunt forcé frappé sur la France. 100,000,000

Contribution de guerre pour la libération du territoire. 700,000,000

Frais d'occupation pendant trois ans, à raison de 150,000,000 f. par an, ci. 450,000,000

Produit du domaine de la couronne pendant seize ans, sur le pied de 5 millions par an. L'évaluation est modeste. 633,900,000

Guerre d'Espagne. 100,000,000

Indemnité accordée aux émigrés par la chambre et le ministère déplorable. 1,000,000,000

Solde des gardes-du-corps et de la maison militaire des Bourbons. 48,670,000

Mariage du duc de Berry. 1,500,000

Construction d'une nouvelle salle d'Opéra, aux frais de l'Etat pour une moitié et de la ville de Paris pour l'autre, à la suite de la mort du duc de Berry, ci. 6,000,000

Funérailles de Louis XVIII. 6,000,000

Couronnement de Charles X. 4,000,000

Voyage du roi de Naples, dont les frais restent à notre charge. 354,000

Argent distribué aux troupes suisses et autres, pour massacrer le Peuple de Paris en juillet 1830. 370,000

Départ pour Cherbourg. Remise de 600,000 fr. en or à Charles X, suivant quittance du sieur Bourlet de Saint-Aubin, visée par l'ex-roi lui-même, ci. 600,000

Pour dépenses de nourriture, frais de poste, solde de troupes, licenciement et objets divers. 687,209

Total. 5,470,725,722

Cet effroyable chiffre ne comporte aucun commentaire. Près de six années des revenus ordinaires de la France dévorés par une seule famille ; quelle leçon !

Et remarquez que nous omettons, dans ce compte, tout ce qu'on a coûté aux citoyens des villes et des campagnes les cosaques, les Russes, les Anglais, les Autrichiens, etc., qu'ils ont nourris et logés pendant les premiers temps de

l'occupation. Les bourgeois et les paysans doivent s'en souvenir, ou ils n'ont point de mémoire ! Un grand nombre d'entre eux ont été maltraités, déshonorés, pillés, volés, ruinés, par les soldats ennemis. Voudraient-ils recommencer la même épreuve ? C'est cependant ce qui pourrait arriver, si la législative était composée de royalistes, complices de l'étranger.

Ce que veulent les républicains rouges.

Suffrage universel et direct. Unité de pouvoir, distinction de fonctions ; l'exécutif révocable et subordonné au législatif ; point de présidence. La liberté de la pensée, quel que soit son mode de manifestation, individuel ou collectif, permanent ou périodique, par la parole ou par la presse, liberté entière sans aucune entrave préventive ou fiscale, sans cautionnement, privilèges, censure ou autorisation, liberté absolue sans autre limite que la responsabilité. Rehaussement des fonctions d'instituteur ; émancipation du bas clergé. Application la plus large possible de l'élection et du concours à toutes les fonctions publiques. Réforme du service militaire. Abolition complète des impôts qui frappent les objets de consommation de première nécessité, comme le sel et les boissons ; révision de l'impôt foncier et des patentes ; établissement de l'impôt progressif et proportionnel sur le revenu net, immobilier et mobilier. Remboursement des 45 centimes. Exploitation, par l'Etat, des chemins de fer, mines, canaux, assurances, etc. Réduction des gros traitements, augmentation des petits. Réforme administrative, judiciaire et pénale. Abolition de la contrainte par corps. Abolition de la peine de mort. Amnistie. Encouragement à l'agriculture et à l'industrie. Enfin, Droit à l'enseignement et Droit au travail par le Crédit et l'Association.

Voilà ce que nous voulons, ce que le Peuple peut avoir s'il le veut, avec le suffrage universel qu'il a déjà, et sans fusils, sans émeutes, sans secousse, en se barricadant dans la loi, en s'armant de son vote, par la seule force du nombre et de l'union. Il peut, s'il le veut, tirer de l'urne, pacifiquement et progressivement, toutes ces conséquences des trois grands principes de la Révolution, c'est-à-dire le gouvernement de tous par tous, la République une et indivisible, démocratique et sociale.

(Résumé du programme des représentants de la Montagne.)

Correspondance spéciale.

Paris, le 3 mai.

Nous avons reçu les bulletins glorieux de notre expédition de Civita-Vecchia ; la ville a été occupée sans coup férir ; l'éclat de nos armes a soumis les patriotes italiens ; notre drapeau déploie ses couleurs, quelque peu flétries, sur les monuments de la ville républicaine. Hosannah ! Cherchons une place sur l'arc de triomphe de l'Etoile pour y inscrire ce mémorable succès !... entre Marengo et Lodi, par exemple, et hâtons-nous d'y ajouter les noms illustres des Bonaparte et des Oudinot modernes !

Les mauvaises actions s'abritent toujours sous un manteau d'hypocrisie. Ainsi, c'est sous prétexte de faire respecter le vœu de la majorité des populations romaines que nous envoyons nos soldats amicalement maintenir notre juste influence. Notre diplomatie, mise en demeure de protéger la République italienne, a toujours refusé ses soldats ; aujourd'hui la réaction croit pouvoir imposer au pays le déshonneur, et, sortant enfin de cette neutralité si vantée quelques jours auparavant, elle envoie notre armée prêter appui aux partis hostiles à la liberté. Demain, appuyée sur cette intervention pacifique, la réaction relèvera la tête dans Rome, et, réclamant l'appui des armes françaises, déclarera que le gouvernement républicain a été imposé aux populations. Nos soldats pourront alors, sans violer en apparence les principes, assiéger Rome, écraser la République naissante, et rendre au troupeau désolé son pasteur égaré et ses cardinaux perdus. La proclamation du général en chef à le mérite au moins d'être plus explicite et plus franche ; les intentions du gouvernement français s'y montrent dans tout leur odieux. La République française, y est-il dit, ne vient pas défendre un gouvernement qu'elle n'a pas reconnu, mais pour détourner de l'Italie de grands malheurs. Ces malheurs sont probablement l'établissement et la Constitution définitive du pouvoir républicain. Oh ! honte pour notre pays ! Eh quoi ! cette chambre qui a proclamé une Constitution républicaine, qui a reçu en dépôt notre honneur national, l'héritage de gloire que nous a légué le passé, laisse lacérer son œuvre par les mains de ministres indignes sans formuler immédiatement une mise en accusation. Où allons-nous ; sommes-nous donc condamnés à défendre les droits de 1815, et, seule au milieu des monarchies croulantes, la République française soutiendra-t-elle la cause des rois.

Patrie ! un Bonaparte longtemps te tint asservie sous la gloire funeste à la liberté, un Bonaparte te tient avilie sous la honte également funeste à l'indépendance des Peuples !

E. H.

Nous sommes priés d'insérer la lettre suivante :

« Marie, le 1^{er} mai 1849. »

« Citoyen Rédacteur du *Républicain*,
« Porté candidat à la députation par un grand nombre de citoyens de diverses communes du département du Rhône, j'avais accepté avec joie un pareil honneur, certain que j'étais que je pouvais rendre service à mon pays ; mais le Comité Central de Lyon, composé de délégués de toutes les communes du département, a décidé de porter à la députation les onze citoyens dont les noms sont en tête de votre estimable journal ; heureux que vous ayez trouvé dans les rangs de la démocratie onze citoyens plus méritants que moi, ce qui permet que je reste à mes occupations journalières, je vous écris pour faire savoir à mes amis, par la voie de votre journal, que je les engage à voter suivant votre liste, et ils auront bien mérité de la patrie. »

« Vice la République ! »

« Salut et fraternité, »

« Germain-Jérôme MEISSONNIER, »

« Propriétaire à Marie-sur-Anse. »

Les royalistes n'y vont pas de main morte : dans le département de la Haute-Marne, ils portent à la candidature le ci-devant prince de Joinville ; les brasseurs d'affaires de l'Algérie veulent donner leurs voix au duc d'Aumale. On prétend qu'ils ont comploté de faire passer tous les milles de la famille, l'ex-roi y compris ; les ministres de sa majesté ne seraient pas oubliés. C'est une espèce d'épreuve qu'ils pensent

faire subir au suffrage universel, pour en dégouter le pays. Attendons le résultat des manœuvres de ces messieurs; nous désirons, dans leur intérêt, qu'elles ne réussissent pas.

Bulletin électoral.

LISTES DES CANDIDATS DE LA DÉMOCRATIE.

Marne. — Allys Bureau. — F. Flocon. — Ferrand. — Lecœur. — Julien Haimard. — Aubert Roche.

Mayenne. — Massé. — Chevalier Malibert. — Drouët, ouvrier. — Thoré, rédacteur du *Journal de la vraie République*. — Ledru. — Sauvage Hardy. — Poupin, d'Evron. — Joigneaux.

Pas-de-Calais. — Carnot. — Ballin. — Gaud. — Leducq. — Raux-Tripier. — Duflos, cultivateur. — Bachelet. — Drappier fils, ouvrier formier. — Guillet. — Dumoutier. — Ernest Lebeau. — Ledru-Rollin. — Bécloque, libraire. — Nicolle. — Samier, instituteur primaire.

Haute-Saône. — Signard. — Milliotte. — Morel. — Huguenin. — Versigny. — Guénel. — Rigal.

Gers. — Ledru-Rollin. — Breuil, cultivateur. — Carbonneau. — Louis Combres. — Ch. Dupouy. — Ed. Duputz. — Gavarret.

Orne. — Groslier, maire d'Alençon. — Auguste Billiard, ex-conseiller d'Etat. — Hamard, représentant. — Leroy-Lanjuinière, avocat à Domfront. — Camille Berrier-Fontaine, médecin. — Guérin, capitaine du génie, représentant. — Lemignier-Desforêts, cultiv.-herb. — membre du conseil-général. — Renoust Numa, maire du Theil.

Aveyron. — Bonnefous, propr. et ancien sous-comm. à St-Affrique. — Jules Bonhomme, propr. à Millau. — Carcenac, maire de Rodez. — Louis Caussanel fils, négociant à Villefranche. — Denayrouse, avocat à Espalion. — Labarthe, avoué. — Médal, représentant. — Pradhié, représentant.

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN.

Paris, 5 mai 1849.

Il paraît que dans un grand hôtel du noble faubourg St-Germain, le guet-apens de Moulins a trouvé de chauds apologistes et qu'il a été assez sérieusement question de faire assassiner Ledru-Rollin, pour que les avis d'un honnête homme soient parvenus au chef de la Montagne, afin qu'il se tint sur ses gardes.

— On dit que les questions suivantes ont été soumises à un casuiste : Y a-t-il eu crime d'assassiner M. Rossi, qui était royaliste? Serait-ce un crime de tuer Ledru-Rollin qui prêche la guerre contre les rois? Le casuiste, républicain honnête et modéré, a répondu : Oui à la première et non pour la seconde.

— On annonce que le gouvernement a reçu de graves nouvelles de Rome. Des barricades coupent toute la ville. Le Peuple est résolu à repousser toutes les attaques.

— Le colonel Cornemuse, qui a présidé les conseils de guerre qui ont jugé les affaires de juin, vient d'être nommé général de brigade, et le capitaine Plée, qui a rempli les fonctions de rapporteur près les mêmes conseils de guerre, a été nommé chef d'escadron. Autrefois l'avancement militaire se gagnait sur les champs de bataille, plus tard dans les anti-chambres des princes. MM. Cavaignac et Bonaparte ont trouvé tout cela banal. Les officiers supérieurs gagneront désormais leurs épaulettes à juger les prolétaires renvoyés devant les cours prévotales.

Assemblée nationale.

Correspondance particulière du RÉPUBLICAIN.

Suite et fin de la séance du 2 mai.

Le président annonce qu'il va être procédé au vote par l'appel nominal; il ajoute que la majorité de la commission se rallie à l'amendement du cit. Sénard.

On procède au scrutin, qui donne le résultat suivant :

Votants,	627
Majorité absolue,	314
Pour l'amendement,	288
Contre,	339

L'Assemblée n'a pas adopté l'amendement du cit. Sénard. (Pénible impression.)

Le cit. Lagrange demande au moins une commutation de peine pour les malheureux qui sont sur les pontons.

Le président met aux voix le projet pur et simple de la commission.

Nombre des votants,	530
Majorité absolue,	266
Billets blancs,	455
Billets bleus,	75

L'Assemblée a adopté.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Un fait grave vient de se passer contre trois représentants de cette Assemblée. Plusieurs de mes amis m'ont engagé à parler de ces faits à la tribune. Voici les faits, que je vais vous faire connaître dans la sincérité de mon âme. Si je me trompe, je suis prêt à rectifier. Lundi, j'ai été appelé à prendre part à un banquet à Moulins. Ce banquet a eu lieu mardi, à deux heures. La population était nombreuse; environ cinq mille personnes assistaient à ce banquet; il fut tenu dans un jardin clos; on n'y était admis qu'avec des billets. Le banquet se fit dans le plus grand ordre; des discours ont été prononcés.

Nous fûmes prévenus que des gens qui représentent l'opinion légitimiste (je ne les nommerai pas, leurs noms seront bientôt connus) étaient disposés à faire un mauvais parti aux citoyens qui sortaient du banquet. En effet, le défilé s'accomplissait dans un ordre admirable. Des paysans venus de 8, 10 et 12 lieues marchaient bannières déployées. La première était celle de Montluçon. Quelques hommes, au moment où ils franchissaient la grille, se précipitèrent sur le drapeau, le prirent; la hamppe fut cassée. Nous avions recommandé le calme le plus parfait, le sang-froid le plus grand; nous leur avions dit : Laissez-vous insulter; allez jusque là, ne répondez pas.

Vous savez ce que sont les gens de la campagne; ils sont forts, et pourtant autour du drapeau disputé il n'y eut pas de collision. Je fus reconduit par ces gens chez moi; puis je les encourageai à retourner chez eux. Ils partirent, et très peu restèrent en ville. Cependant le préfet, instruit de cette agitation, parcourut la ville à la tête d'un escadron. La ville était tranquille; il rentra chez lui, et les troupes regagnèrent leur casernement.

Je me rendis chez le citoyen Matet; il était huit heures et demie. Nous partîmes pour revenir à Paris; nous franchissions la ville au trot. Sur la place, nous trouvâmes quelques ouvriers qui, en voyant la voiture, criaient : Vive la République! vive la Montagne! vive Ledru-Rollin! Quand nous arrivâmes sur la place de l'Hôtel de-Ville, deux cents gardes nationaux étaient là, appartenant à toutes les armes. Vingt d'entre eux se jetèrent à la tête des chevaux, des sabres furent brandis, des injures furent prononcées, des projectiles lancés.

Deux coups de baïonnettes me furent portés, que j'évitai par le plus grand des bonheurs. (Mouvement.) Un coup de sabre dirigé contre moi, coupa la portière de la voiture, et deux coups d'épée pénétrèrent par derrière le cuir de la capote de la voiture et effleurèrent ma peau. Les faits que je rapporte sont de la plus exacte vérité, messieurs; et à nos observations, les gardes nationaux, avec l'accent de la fureur, répondèrent : « Descendez, nous voulons vous fusiller sur la place pendant que le Peuple n'est pas là. » (Mouvement.) Et ils retenaient toujours les chevaux. Nous nous attendions aux dernières extrémités, et nous ne nous échappâmes que par une seule chose : notre cocher, que l'on avait frappé d'un coup de crosse de fusil pour lui faire lâcher les guides, fouetta ses chevaux; les agresseurs les entouraient et les piquaient à coups de baïonnettes; les chevaux partirent au galop, renversant ceux qui s'opposaient à leur passage.

Je demande, non pour moi, mais dans l'intérêt de tous les partis... car la violence appelle tôt ou tard des représailles.

LE CIT. E. ARAGO. C'est bon pour des royalistes. Nous ne faisons pas cela, nous ! (Exclamations diverses.)

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Je demande qu'on procède à une enquête. Cette enquête apprendra la vérité de ce qu'on disait, que de l'argent a été distribué, qu'on a chassé avec soin les gardes nationaux qui nous ont menacés. Je demande, en outre, que l'enquête soit faite par délégation de l'Assemblée nationale. (Bruits divers.)

Le cit. Odilon Barrot dit que l'on fera une enquête, et que s'il y a des coupables ils seront poursuivis.

La séance est levée à six heures et demie.

Séance du 5 mai. — PRÉSIDENCE DU CIT. GRÉVY.

L'Assemblée adopte sans discussion deux projets relatifs à des emprunts à contracter par les départements de l'Aveyron et du Var.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget du ministère de la justice.

Administration centrale, 396,500 fr. — La commission propose une réduction de 6,000 fr.

Le cit. Tassel combat cette réduction, qui réduirait le nombre des sous-chefs au ministère de la justice.

La proposition de la commission est adoptée.

Matériel, 99,000 francs. Réduction proposée par la commission, 10,000 francs. — Adopté.

Conseil d'Etat. — Personnel, 845,600 fr.

La commission propose une réduction de 88,781 fr. 45 c.

Le cit. Tassel propose une réduction de 2,000 fr. sur les frais de secrétariat, qui figurent pour la première fois au budget. Il demande qu'au lieu d'expéditionnaires payés au rôle, on prenne des employés permanents.

Le cit. Corne, rapporteur, combat cette réduction, qui est rejetée.

La proposition de la commission est adoptée.

Les chapitres 5 et 6 sont relatifs à la cour de cassation, aux cours d'appel et tribunaux de première instance.

On passe à la discussion des chapitres.

Service de la justice en Algérie, 625,850 fr.

La commission propose une réduction de 40,000 fr.

Le cit. Henri Didier combat cette réduction qui aurait pour résultat d'empêcher la création d'un tribunal civil à Constantine et de diverses justices de paix, instamment réclamées par la population.

Le cit. Corne répond que rien ne fait pressager l'établissement prochain d'un tribunal à Constantine. Le tiers de l'année s'est passé sans qu'une proposition ait été faite à cet égard.

Les cit. Didot et Corne échaangent de nouvelles observations, après lesquelles la réduction est adoptée.

Un grand nombre de chapitres sont adoptés sans discussion.

Le budget de la justice est ensuite voté au scrutin de division, à l'unanimité, par 596 voix.

On passe au budget de la guerre.

Le cit. Rulhière, ministre de la guerre, rappelle que le budget de son département a été réduit par le gouvernement de 15 millions. La commission demande de porter cette réduction à 39,926,639 fr. Cette réduction est exorbitante; elle désorganiserait complètement l'administration militaire.

Le cit. Guérin soutient qu'il est indispensable de réduire les cadres, ce qui se peut faire très bien sans affaiblir les forces militaires du pays. La loi des douzièmes provisoires a d'ailleurs fait une loi au ministre de réduire l'armée au chiffre normal de 580 mille hommes. Lorsque le budget a été présenté d'ailleurs, on pouvait craindre une guerre contre l'Autriche; maintenant il n'est plus rien de semblable en perspective, parce que nous marchons d'accord avec l'Autriche en Italie. (Bruit à droite.) Pendant que l'Autriche est occupée en Piémont et en Hongrie, l'armée française fait les affaires de l'Autriche à Rome. Le *Moniteur* constate ce matin que les troupes françaises vont de Civita-Vecchia se porter sur Rome afin d'y détruire la République. Ce n'est pas cette attitude qui nous mettra dans le cas d'avoir la guerre avec les autres puissances. C'est la politique de la paix à tout prix (Très bien, à gauche.), la politique de la monarchie de juillet, relevée par le gouvernement actuel. (Très bien, à gauche.)

En présence de ces faits, la commission persiste dans les réductions qu'elle a proposées. (Nouvelle adhésion.)

Le cit. Lamoricière soutient que les cadres de l'armée doivent être élastiques, de manière que sans y toucher, on puisse augmenter ou réduire l'effectif de l'armée, de 500,000 à 50,000, selon les exigences de la paix ou de la guerre.

LE CIT. CLEMENT THOMAS. Il ne peut manquer d'officiers qui viennent défendre ce qui existe; mais je crois, moi, avec la commission qu'il est temps d'en finir avec le système de paix armée qui, sous l'ancien gouvernement, n'a jamais abouti qu'à la honte. (Très bien !)

Je le demande à l'Assemblée, est-ce que, dans l'état actuel de l'Europe, nous pouvons encore avoir à craindre encore des guerres de conquêtes? Toutes les nations de l'Europe sont lassées de cet état de chose, et elles accepteraient avec bonheur une réduction de la force militaire.

De nouveaux cadres ont été formés en 1840; d'autres l'ont été plus tard pour satisfaire à des caprices princiers.

LE CIT. LAMORICIÈRE. Six mois après la création des bataillons d'Orléans, la Prusse et la Russie formaient des bataillons semblables.

LE CIT. CLEMENT THOMAS. Je n'ai pas dit que ces corps ne soient pas bien exercés, mais je ne qu'il fut nécessaire de créer de nouveaux régiments pour appliquer cette discipline qui pourrait être appliquée à des corps déjà existants.

Je demande donc que l'Assemblée examine d'abord le projet de loi sur la force publique avant le budget de la guerre, sans quoi il sera impossible de nous entendre. (Appuyé! appuyé!)

LE CIT. LAMORICIÈRE. La Prusse et la Russie ont formé dix régiments semblables.

LE CIT. MAUGUIN. Dans le moment actuel vous ne pouvez pas désarmer.

Je vais traiter trois questions. (Non, non ! Mouvement d'impatience de toutes parts.) L'Autriche a demandé une alliance offensive et défensive avec le Piémont. Si cette proposition est adoptée, l'Italie toute entière tombe sous la domination de l'Autriche. Cela est-il sans danger pour la France? O! non; ramenez-nous plutôt aux traités de 1815.

L'Autriche populaire comme l'Autriche monarchique veut s'étendre, est-ce donc le moment de désarmer? Nous avons reçu en dépôt le salut du pays, nous devons le remettre intact.

LE CIT. GUICHARD. Si nos soldats étaient destinés à faire sortir les Autrichiens, nous nous associerions au système proposé. Mais jamais la

royauté n'a infligé à la France une politique aussi honteuse. La séance continue.

Chronique locale.

Comme l'annonçait le programme officiel de la mairie, nous avons eu, hier, messe le matin, revue, musique sous les tilleuls de Bellecour, ballon, feu d'artifice, feux étoilés, illuminations des édifices publics, etc., etc. Jamais la ville n'avait été pavoisée avec tant de profusion. Des drapeaux tricolores étaient suspendus à toutes les croisées, même à celles des royalistes les plus connus, ce qui confirme aux vrais républicains qui y ont été de bonne foi, que cette fête avait un caractère de réaction bien marqué. Les autorités locales qui se sont mises cette fois en frais de jampions et de fusées, n'avaient pas daigné faire la moindre manifestation de ce genre le 24 Février, qui est le véritable anniversaire de la proclamation de la République. Nous pensons que ceci est significatif et qu'il faut être aveugle pour ne pas voir.

— Le maire d'Oullins, qui passe pour avoir peu d'attachement pour la République, aurait refusé hier d'assister à la cérémonie, ceint de son écharpe; il aurait refusé aussi de renouveler le drapeau de la commune dont il ne reste plus que la hampe. Ces faits ont excité une grande irritation parmi les habitants.

— Nous nous empressons d'insérer la lettre suivante, qui rend un compte fidèle du banquet d'Anse :

Citoyen rédacteur,

Le banquet d'Anse marquera dans les annales de la démocratie. Il y a un an nous comptions dans ces contrées à peine 30 à 40 républicains (Villefranche excepté), aujourd'hui c'est par milliers que nous nous comptons, grâce en soit rendue à la réaction qui, à force d'inventer tous les matins des infamies sur les démocrates, a forcé les travailleurs des campagnes à s'associer par eux-mêmes si, en effet, nous étions des pillards et des buveurs de sang. Grand a été leur étonnement quand ils ont vu que tous ces tissus d'infamie jetés sur les noms les plus honorables n'étaient que calomnies et impostures. De ce jour, la réaction a été vaincue.

Le banquet était annoncé pour midi : une salle immense qu'un patriote avait mise à la disposition des commissaires de cette fête civique, était garnie de tables symétriquement arrangées. 600 convives attendaient les convives. A 11 heures apparaissent de tous les points de nombreux cortèges, drapeaux déployés, c'était Villefranche qui envoyait ses représentants; c'était la Chassagne qui venait annoncer à l'arrondissement qu'elle s'était affranchie de son seigneur et maître, *marquis de Mortemart*; c'était *Marci, Lucenay, Charnay, Chazay, Morancay*, enfin toutes les communes qui envoyaient leur contingent à cette réunion fraternelle. A midi, plus de deux cents citoyens avaient pris place dans la salle du banquet; un nombre semblable a dû rester dehors, la salle étant comble.

Le citoyen Drivon annonce que la fête va commencer; le cri unanime de *Vive la République démocratique et sociale!* couvre la voix du président. Quelques minutes plus tard, le président appelle par ordre d'inscription, les citoyens qui doivent porter des toasts; le citoyen de Villefranche (Durand), prononce un discours par lequel il engage la réunion à être calme et surtout de ne pas oublier que la condition la plus nécessaire à cette réunion fraternelle, est l'ordre; ensuite le citoyen Priolat, de Trévoux, porte un toast : *Au succès de la cause démocratique et sociale!*

Durand, de Villefranche : *Au Peuple!*

Morel, de Lyon : *A l'Agriculture!*

Champagnon : *Aux travailleurs!*

Le citoyen Juif a prononcé un discours chaleureux qui a été accueilli par des applaudissements unanimes, et qui a produit sur les convives une profonde impression.

Les mêmes sympathies ont accueilli une improvisation du citoyen Guillaume Vincent. Il a terminé en remerciant les habitants des campagnes du bienveillant accueil qu'ils avaient fait aux lyonnais, et a proposé une souscription en faveur de la propagande démocratique. Tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait. La gendarmerie qui était venue de Villefranche, officier en tête, pour nous garder dans la crainte, sans doute, que la fête ne fut pas troublée par quelques provocateurs, en a été pour ses bonnes dispositions et pour cinq heures de factions que l'autorité aurait bien pu lui éviter en l'envoyant à son métier ordinaire, à la recherche des voleurs et des mauvais sujets.

Ainsi s'est terminée cette magnifique fête qui laissera un profond souvenir dans tous les cœurs.

Vive la République démocratique et sociale! **CASTEL.**

P. S. A la sortie du banquet, une collecte a été faite pour la propagande démocratique et sociale. Elle a produit 25 fr. 80 c.

Nouvelles étrangères.

Italie.

ROME. — Adresse de la ville de Rome aux troupes françaises formant le corps d'expédition pour les Etats-Romains :

Liberté, Egalité, Fraternité.

Citoyens,

Vous avez été indignement trompés. On vous a dit, que votre présence sur le territoire de la République romaine était nécessaire pour y rétablir l'ordre. L'ordre le plus parfait règne parmi nous. Dans ce fait donc votre présence est inutile. Nous nous désolons de voir en face de l'Europe, et vous-mêmes vous nous accuseriez de lâcheté si nous ne défendions pas notre territoire. Oui, nous aimons la France, et cependant nous ferions taire nos sympathies et nous nous battons à outrance, si vous nous y forciez pour défendre nos droits, et un gouvernement qui est comme le vôtre le résultat du suffrage universel.

Mais vous, Français, viendrez-vous avec le drapeau de la République combattre notre drapeau qui est le vôtre? Viendrez-vous violer l'article, cinquième de la Constitution que vous vous êtes donnée? Républicains, viendrez-vous mitrailler vos frères les républicains? Nous ne pouvons pas y croire.

Vive la République!

La municipalité, la garde nationale, le comité central des cercles de la République. (Opinion.)

L'Assemblée a protesté énergiquement contre une invasion à laquelle elle n'avait fourni aucun prétexte, et qui n'avait pas même été précédée de la plus simple communication; elle a déclaré qu'elle voulait résister jusqu'à l'extrémité. (Patriote Savoisien.)

On écrit au *Patriote Savoisien* :

TURIN, 1er mai. — Deux envoyés autrichiens sont ici pour inviter le gouvernement à renvoyer à Milan ses deux plénipotentiaires, et en même temps le cit. Launay quitterait, dit-on, le cabinet; ce qui est assuré à cet égard, c'est qu'on a offert le portefeuille des affaires étrangères à Massimo d'Azeglio qui a refusé, ne se souciant pas, disent les uns, de faire partie d'un pareil cabinet; ne voulant pas, disent les autres, prendre part aux négociations de la paix parce qu'il avait blâmé la guerre.

Il est évident que le vieux Radetzki met de l'eau dans son vin. A quoi doit-on l'attribuer, aux progrès des Hongrois ou aux réclamations de la France qu'on dit assez vives? Nous ignorons. Nous aimons mieux croire que ces deux causes à la fois ont influé sur le vieux maréchal.

Tout ceci pourrait bien être une manœuvre de la diplomatie *mellennaise*, si l'est vrai que les premières conditions n'aient pas été modifiées, la question de forme seule aurait pris des allures moins croates : on échangerait des pouvoirs, des protocoles, on renouvellerait la comédie de tous les congrès du monde jusqu'à ce que les événements aient eu le temps de se dérouler en Hongrie et en Allemagne et peut-être en France.

Notre gouvernement, encouragé par le cabinet Français, refuse de traiter tant que les Autrichiens n'auront pas repassé le Tésin. C'est s'y prendre un peu tard pour imiter la fierté romaine après Cannes : il aurait mieux valu ne pas livrer Alexandrie et être moins rodiont.

ALEXANDRIE. — Les travaux de fortification ont été repris sur divers points ; on ignore dans quel but et contre qui ils doivent s'élever ; les conjectures sont nombreuses, la plus accréditée est qu'ils doivent servir à résister aux armes de la France, dans le cas où elles passeraient les Alpes. (L'Opinion.)

CHAMBERY. — Depuis quelques jours on distribue gratuitement et à profusion, le DIX DÉCEMBRE. Nous ignorons dans quel but la rue de Poitiers nous inonde de ses folliculaires productions.

(Le Patriote Savoisien.)

Allemagne.

On lit dans le Rhin et le Courrier du Bas-Rhin :

HONGRIE. — Les journaux autrichiens sont fort laconiques aujourd'hui sur les nouvelles de Pesth. Ils annoncent que les Autrichiens ont évacué Pesth, le 23 ou le 24, et qu' aussitôt après les Hongrois ont fait leur entrée dans cette ville, aux acclamations enthousiastes de la foule ; toutes les fenêtres étaient pavoisées de drapeaux hongrois.

Ces mêmes journaux annonçaient, il y a quelques jours, que le général Welden aurait donné l'ordre au comte Schlick, qui commande avec 6,000 hommes à Bude, que dès que les Hongrois entreraient à Pesth, il devait bombarder cette ville. Les Hongrois ont fait leur entrée sans qu'un seul coup de canon ait été tiré de Bude, et aujourd'hui la Gazette d'Augsbouurg dit, qu'on ne fera feu de cette forteresse que pour répondre à une attaque. Puis elle ajoute, que Schlick s'est dirigé avec son corps d'armée sur Biesker et Raab, pour se joindre à Welden, et Jellachich a remonté la rive droite du Danube vers le sud. Cela indique clairement, ce nous semble, que les Autrichiens ont aussi évacué Bude.

Les Autrichiens, avant de quitter Pesth, ont complètement incendié le pont de bateaux, mais le pont de fil de fer a peu souffert.

Une lettre de Raab annonce que le 22 une grande bataille aurait été livrée près Parkany. On dit que les Hongrois ont encore été vainqueurs.

On annonce qu'en suite des événements de Hongrie, le gouvernement prussien va réunir un corps d'observation sur les frontières de Silésie. Un officier d'état-major en a apporté la nouvelle officielle à Vienne.

On assure que Kossuth a accordé un armistice de 48 heures pour favoriser l'évacuation de Pesth-Bude par les Autrichiens. Aucune expression ne saurait rendre l'agitation qui règne à Vienne.

VIENNE, 24 avril. — Le comte Stadion, ministre de l'intérieur, est à Bude, près Vienne, inaccessible même à ses amis intimes. On assure qu'il est par moment atteint d'aliénation mentale, ce qui ne lui permettrait plus de reprendre son portefeuille.

Bem doit avoir déclaré, dit-on, qu'au moment même où les Russes s'avanceraient de franchir la frontière de Transylvanie ou de Hongrie, il entrerait avec toute son armée en Pologne pour la révolutionner et marcher sur Varsovie.

Bem, n'est pas homme à manquer à sa parole.

CRACOVIE, 25 avril. — Une insurrection vient d'éclater dans les environs de Cracovie. Près de 5,000 Polonais se sont retranchés dans la forêt près de Chrzanow et opposent une résistance désespérée aux soldats chargés d'exécuter la mesure du recrutement. Le soulèvement s'étend déjà, dit-on, en Galicie.

BERLIN, 27 avril. — L'ordonnance de dissolution a été lue à la deuxième chambre, qui s'est séparée sans bruit à l'instant même. La gauche s'est rendue à la salle de conversation où les chefs de la démocratie ont été également convoqués.

Les attroupements nombreux sur la place de Doenhoff ont amené l'intervention de la troupe. Après les sommations légales, celle-ci a fait feu sur la foule stationnant sur le Marché de l'Hôpital. Un grand nombre de citoyens sont tombés ; il y avait quatre morts. Des attroupements considérables se sont formés immédiatement sur plusieurs points de la ville ; partout les troupes ont fait feu, partout il y avait des morts et des blessés. Des barricades furent élevées près de l'église de St-Pierre. A 10 heures du soir, plusieurs rues étaient barricadées. L'effervescence était générale parmi le peuple.

Du 28. — La collision a recommencé ce matin sur le marché, et les constables ont été reçus avec des projectiles. Les étalages ont dû être enlevés et les magasins se sont fermés. A midi, les dragons ont fait une charge où il y a eu plusieurs blessés. On craint beaucoup pour la soirée.

FAITS DIVERS.

La jeune Eugénie F..., couturière de son état, âgée de 22 ans, demeurant rue des Fossés-du-Temple, s'était fait remarquer pour sa bonne conduite et sa tenue par Isidore B..., ouvrier mécanicien, habile et estimé, d'une des principales fabriques du quartier Popincourt.

Les deux familles étant d'accord, leurs bans allaient être publiés quand éclatèrent les fatales journées de juin. Isidore, entraîné par ses camarades, moitié de gré, moitié de force, prit part à la lutte, et quoiqu'il se fût retiré à temps pour n'être pas surpris les armes à la main, il fut dénoncé plus tard et saisi chez l'un des 245 habitants de la cité Popincourt, puis transporté.

Toutes les démarches que firent les familles pour le faire gracier ayant été inutiles, la malheureuse Eugénie, qui longtemps s'était bercée dans l'espérance de voir son fiancé compris dans les quelques grâces qui ont été accordées, s'abandonna à tout son désespoir, et hier son cadavre était retiré du canal, près la rue de Lancry. Le corps ayant été transporté à la Morgue, on trouva sur elle une lettre qui fit reconnaître son identité.

Ses parents ayant été appelés aussitôt, reconnurent leur malheureuse fille, et eurent la triste satisfaction de ne pas voir leur enfant exposée sur les sinistres dalles.

(Démocratie pacifique.)

— Un journal annonce que le ministère a décidé le rétablissement des fonctions de gouverneur de Paris. Ce titre sera, dit-on, conféré au général Changarnier, dès qu'il cessera de remplir les fonctions de commandant de la garde nationale de la Seine.

Pourquoi tergiverser ? Nommez donc connétable ce Duguesclin, qui sauva l'ordre, la famille, la propriété le 29 janvier. Jamais guerrier ne gagna mieux ses éperons que le citoyen Changarnier dans cette grande bataille pour l'ordre.

— La cour d'assises de l'Orme, devant laquelle ont été renvoyés par la cour suprême les insurgés de Rouen, à l'effet de se voir appliquer la peine résultant de la déclaration du jury du Calvados, a rendu son arrêt mardi 17 du

courant.

Durand-Neveu, commerçant à Rouen ; Snireau, tailleur ; Philippe, professeur de mathématiques ; Vasselme, journaliste ; David, manouvrier, ont été condamnés à la déportation.

Crahais, chaussonnier, et la femme Crahais, lingère, à 20 ans de travaux forcés ;

Houssaye, terrassier, à 10 ans de détention ;

Goguin, brocanteur, à 10 ans de bannissement.

Après le prononcé de l'arrêt, les condamnés se sont retirés en silence, au milieu des marques de respectueuse sympathie de tous ceux qui les entouraient, et dont les mains ont spontanément pressé les leurs.

— Ce matin, deux militaires du 7^e de ligne s'arrêtaient pour lire une affiche électorale, mais apercevant à quelques pas un capitaine de leur régiment, qui les examinait, ils s'enfuirent comme s'ils venaient de faire un mauvais coup. Les spectateurs témoins de cette circonstance étrange et de la panique de ces deux militaires, se demandaient si l'on voulait retirer à l'armée, jusqu'au droit de voir clair et ils s'indignaient des ordres arbitraires, sans doute donnés dans les régiments, qui exposent le soldat à être constamment puni, s'il veut user de son droit commun.

— Forcé de proclamer une fois la vérité, un journal réactionnaire convient qu'au banquet du Mans, offert à Ledru-Rollin, un individu, qui avait crié : *A bas Ledru-Rollin !* a avoué qu'il avait reçu quarante sous pour pousser ce cri. Qui a payé ces deux francs ? c'est ce qu'il est facile de deviner. On dit que la rue de Poitiers a soudoyé certains individus pour jeter quelques cris du même genre à Paris même. Mais, en général, le courage manque à ces mercenaires. Nous craignons que l'argent ne soit pas gagné.

— Des deux sous-officiers portés à Paris, sur la liste des candidats démocrates socialistes, l'un est âgé de 27 ans, l'autre de 29.

Le citoyen J.-B. Boichot, sergent-major au 7^e léger est né le 27 août 1820.

— De nombreuses arrestations ont encore été faites hier au soir sur le boulevard St-Denis. On porte à plus de quatre cents le nombre des personnes arrêtées. Ce sont tous de bons bourgeois qui ont voulu se donner le plaisir d'un spectacle : eux-mêmes en étaient les auteurs et en payaient les frais.

— Le projet de loi relatif à l'exploitation provisoire par l'Etat du chemin de fer de Paris à Lyon, porte qu'un crédit de 2,500,000 fr. sera ouvert pour subvenir aux dépenses nécessaires pour cette mesure. Les commissaires nommés sont : les citoyens Boute-Passet, Deslongrais, Gouin, Larabit, Cape, Maréchal, Dain, Guigue de Chapvans, Heddebault, de Mortemart, Oscar Lafayette, Goudchaux, Latrade.

Le citoyen Turck a été nommé président, et le citoyen David, d'Angers, secrétaire de la commission chargée de l'examen de la proposition relative à la création du ministère du progrès.

— Le citoyen Greppo, représentant du Peuple, a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale une pétition, signée par quatre-vingt-sept électeurs de la commune des Verrières-de-Joux (Doubs), demandant la restitution du milliard des émigrés.

Souscription recueillie dans les bureaux du REPUBLICAIN pour la distribution gratuite du journal dans l'armée et dans les campagnes.

Les infirmiers de l'hôpital militaire de Lyon, 1 f. 50.

Un rouge, 20 c. — Bouvet, 2 f. 10 c. — Duchateau, 50 c. — Bresson, 25 c. — Anonyme, 25 c. — Guichard père, 25 c. — Hostenbadez, rep. rouge, 30 c. — Un soldat du 22^e de ligne, 25 c. — Une républicaine, sœur des combattants d'avril, 50 c. — Un républicain rouge, 15 c. — Un tirailleur de l'Empire, devenu rouge, 1 f. — Perrache, 15 c. — Berthaud, ennemi du jésuitisme et de l'arbitraire, 30 c. — Trois sculpteurs, 1 f. — Un vétéran de la vieille armée, qualifié par les honorables du temps de brigands de la Loire, 5 f. — Antoine Perret, repub., 1 f. — Guimblé, pour une société de voraces, 1 f. — Une petite société de la Martinière, 1 f. — Lenoir, vorace, républicain rouge, 50 c. ; son fils Joannis, 25 c. — Joyeux, 1 f. — Barbès, croyeur, 50 c. — Un cosmopolite, 30 c. — Un chapelier socialiste, 25 c. — Valin, vieux républicain rouge, 20 c. — Régis, trois fois rouge, 50 c. — Armand, 25 c. — Mainier, 20 c. — Gayet et Fournier, cotisation mensuelle, 1 f. — Lyonnais, rep. rouge, 25 c. — Chapuis, de St-Jean-de-Bourneay, 25 c. — V.-J. C., 50 c. — La citoyenne B.B., 50 c. — Vernay, 25 c. — Legnazi, 25 c. — Bernardet, 25 c. — Peignand, 25 c. — Vermorel, 25 c. — Félix Chavasse, 25 c. — Un campagnard-désirant la République universelle, 25 c. — Un républ. socialiste, 10 c. — Auguste Bouveyron, 25 c. — Barbe fils, 25 c. — S. M. G., 50 c. — Un communiste de la campagne, 50 c. — Un socialiste, 20 c.

Anonyme, 20 f. — Rossignol, soc., 50 c. — Barrial, 25 c. — Billand père, rep. social, rouge, 1 f. — Levet, repub. soc., ferme vorace, 50 c. — A. P. rep. rouge, 2 f. — L'Etang, rep. rouge, 75 c. — Burdet, démocrate, 75 c. — Une société d'amis, 19 f. — François Lacoste, rep. rouge, 10 c. — Roche, rep. rouge, 10 c. — Argent trouvé dans la rue Centrale le jour de l'éméute, 2 f. — Un boulanger des Brotteaux, 75 c. — Un ancien capitaine, démocrate, 75 c. — Bonnière, de St-Didier, 50 c. — Citoyenne Bierge, 50 c. — Foyet, 50 c. — Tassine, démocrate, 50 c. — Louis Mathier, méprisant les aristes, 50 c. — Henry, vrai dém., 50 c. — Un rep. de St-Didier, 40 c. — Un rep., 10 c. — Duclos, 25 c. — Bouchanin, 25 c. — Une propriétaire, amie de Proudhon, 20 c. — Un démoc., 1 f. — Bercl, 50 c. — Porte, de Fontaines, 1 f. — Deborneau, 50 c. — L'Association fraternelle des Producteurs, 2 f. — Nesme père, rue Masson, 50 c.

Souscription faite par les républicains socialistes de Neuville-sur-Saône — Gros jeune, honni des payens, 50 c. — J. P., soldat au 55^e de ligne, 50 c. — Berland, sans-culotte, 25 c. — Gros aîné, 50 c. — Kammerer, 50 c. — Tony Delaigue, 50 c. — Un sous-officier du 55^e de ligne, 50 c. — Un rouge renforcé, 25 c. — François Leblanc, 50 c. — P. A., Républicain socialiste, 40 c. — Maréchal fils, 15 c. — Poncet aîné, 25 c. — Philly fils, 25 c. — Christophe aîné, 25 c. — Un ami de la liberté, 40 c. — Mme Gros aîné, 25 c. — Benoît Gayet, 20 c. — Un ébéniste couleur acajou, 50 c. — Nicolas Ozol, 10 c. — Michel Hély, 10 c. — Antoine Comte, 10 c. — André Vissel, 20 c. — J. P. N., 25 c. — Un paysan, ci-devant aveugle, ayant recouvré la vue, 25 c. — Un bon enfant ami des ponceaux, 20 c. — F. T., 10 c. — Dupuis, 15 c. — Vigonnet, 25 c. — André Sause, 25 c. — Duphot, 15 c. — Michel Friol, 25 c. — Un montagnard, 15 c. — F. C., républicain socialiste 25 c. — Winstz cœur, 25 c. — Benoît Cusin, 30 c. — Pichard, 20 c. — Ganillon, 25 c. —

Férole père, 25 c. — Toiset, 25 c. — J. E. Chol, républicain rouge, 20 c. — Gabriel Pin, 25 c. — Rivoire, 10 c. — Un converti, 10 c. — Fauré père, 25 c. — Goldve père, 25 c. — Le plus d'un eccl., 50 c. — Hichon, 50 c. — Gayet, 15 c. — François Broyer, 10 c. — Ardon aîné, 15 c. — Sifferlen Morand, 20 c. — Joseph Bussière, 25 c. — Joseph Gagneur, 25 c. — Albert Guépit, 25 c. — Un ami du Peuple, 90 c. — Bénédi, l'effroi de la réaction, 20 c. — Gabril, suisse, rouge, 50 c. — Jenni Ramière, 25 c.

Collecte de la section la Bonté faite par le citoyen Favre, président.

Favre, républicain rouge, 25 c. — Barbier, républicain rouge, 25 c. — Fauras, 25 c. — Giraud, républicain rouge, 10 c. — Berger, 20 c. — Biollet, 25 c. — Vicard, rouge, 10 c. — Siméon, rouge, 15 c. — Défude, rouge, 15 c. — Bédin, rouge, 25 c. — Bonnepart, rouge, 10 c. — Pachaud, rouge, 10 c. — Chapelain, tambour des voraces, 20 c. — Grosse, 15 c. — Menant, républicain rouge, 10 c. — Total, 2 fr. 60 c.

Souscription reçue par le citoyen Armand.

Une républicaine rouge, 10 c. — Ladevant, montagnard, 25 c. — Antoine Hulmer, républicain socialiste, 16 ans, 10 c. — Un franc républicain, 25 c. — Fayolle, républicain socialiste, 10 c. — Rougier, 15 c. — Une républicaine, 15 c. — Poncet, socialiste, 10 c. — Duclocher, 10 c. — Lebayon, 50 c. — Greffaud, 10 c. — Un blessé de la rue Transnonain, 25 c. — Un soldat du 25^e, Brugas, 25 c. — Un démocrate, 50 c. — Farley, socialiste rouge foncé, 15 c. — Leplan, 10 c. — Canard, montagnard rouge, 25 c. — Ribant David, 15 c. — Poyet, républicain socialiste, 50 c. — Bau, républicain rouge, 10 c. — Timon, démocrate socialiste, républicain de 89, 10 c. — Estelle démocrate socialiste, 15 c. — Arrivant, 15 c. — Ribaut, 10 c. — Carnal, socialiste, 25 c. — Bario, socialiste, 15 c. — Becl, 10 c. — Boisson, 10 c. — Desroche, 50 c. — Un républicain, 20 c. — Giraudier, républicain, 10 c. — Beal, républicain socialiste, 20 c. — Recordon, proudhoniste, 25 c. — Durand, socialiste, 20 c. — Veyre, 25 c. — Ladavierre, démocrate avancé, 25 c. — Astier, ami de la prudence, 25 c. — Deloras, républicain rouge, 15 c. — Une républicaine rouge, 25 c. — Genevet, 10 c. — Genevet, républicain rouge, 10 c. — Pastre, 10 c. — Une républicaine, 10 c. — Une républicaine rouge, 10 c. — Les deux frères Roux, 40 c. — Paturale, républicain, 15 c. — Piotet, 15 c. — Barre aîné, 25 c. — Villard, 25 c. — Brun, 10 c. — Chaussegros, 10 c. — Dayet, 10 c. — Une républicaine rouge, 25 c. — Un ennemi juré de Bugeaud, 10 c. — Un ennemi du héros de la rue Transnonain, 5 c. — La nièce d'un curé, 10 c. — Le neveu du vieux pape d'Avignon, 25 c. — Un républicain, 10 c. — Brochet, républicain socialiste, 25 c. — Jeamez, dit cantina, marbrier, 10 c. — Bourgat, 10 c. — Un anonyme, 40 c. — Bernad, 10 c. — Mijui, rue Juverie, 10 c. — Siarcit, 10 c. — Duchamp, 10 c. — Dunoyer, républicain de la veille, 25 c. — Un bâtard de mon père Zanetti, 15 c. — Garnet, républicain, 10 c. — Sibert, rouge, 10 c. — Le n° 941 d'abonnement du 1^{er} mai, 25 c. — Un ex-lieutenant de la garde nationale, 10 c. — François, républicain rouge, 5 c. — Couton, républicain rouge, 25 c. — Un carliste converti, 10 c. — Total, 12 fr. 50 c.

Souscription recueillie à la suite d'un banquet partiel des Immortels, 1 franc.

Le Gérant, BUREL.

Lyon. Imprimerie de Rodanet et Comp., rue de l'Archevêché, 3.

LE MANDATAIRE Compagnie constituée pour le rachat des polices d'assurances sur la vie. — Le remboursement des titres de rente sur l'Etat. S'adresser à la Direction du département du Rhône, de 9 heures du matin à quatre heures du soir, rue Centrale, 14 au 2^e.

ACTIVITÉ ET CÉLÉRITÉ.

FACTEURS PARISIENS.

DISTRIBUTION A DOMICILE

Des Lettres de faire part, Billets d'invitation, Cartes de visite, Avis Circulaires, Prospectus, Cartes d'adresse et toutes sortes d'imprimés.

Prix courant :

Lettres de faire part. le cent. 2 fr. » c.
Billets d'invitation et Cartes d'adresse 1 50
Avis, Circulaires, Prospectus et Cartes d'adresse. . . » 75
Sur une plus grande quantité l'on traitera à plus bas prix.
Il sera perçu un centime pour toute adresse mise au Bureau.
La distribution se fera immédiatement après la réception.

DIRECTION A LYON, PLACE DES CÉLESTINS, 9, A L'ENTRESOL.

On se charge de la vente de Propriétés et Fonds de commerce, Achat, Vente et Recouvrement de créances, Correspondance avec toute la France.

M. BONTOUX jeune, directeur de cette administration, ne négligera rien pour mériter la confiance de ses clients.

LIBRAIRIE DE CHARAVAY FRÈRES.

Quai de l'Hôpital, 99, et Galerie du Grand-Théâtre, 4.

EN VENTE.

Appel aux honnêtes gens ; par Louis Blanc 1 fr. »
La République à Lyon ; par Treillard » 30
Berger de Kravan ; première partie » 50
— deuxième partie » 50
Clef de toutes les tenues de livres ; par Bertrand . . . 4 »

LE PATRIOTE SAVOISIEN JOURNAL DÉMOCRATIQUE, paraissant les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, à Chambéry, donne les nouvelles de France et d'Italie avant les journaux de ces deux pays. — Etats Sardes et Etranger, franco jusqu'à la frontière : un an, 50 fr. ; six mois, 18 fr. ; trois, 10 fr.

MALADIES SECRÈTES

PHARMACIE DE PH. QUET, Rue de la Prefecture, 5, à Lyon.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis, etc.
Dépôt des capsules au BAUME DE COPAHU PUR, sans odeur ni saveur, contre les écoulements anciens ou récents.
INJECTION ASTRINGENTE d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.
SUSPENSION ELASTIQUE indispensable à ceux qui montent à cheval ou qui font de longs exercices.

DISCOURS DE FELIX PYAT

AUX PAYSANS.

Suivi de la restitution du Milliard, de la lettre du marquis de Carabas, de ce que coûte une Restauration, des Partageux, etc.

CINQ CENTIMES.

Le comité central électoral démocratique du Rhône, de concert avec les autres comités républicains de Lyon, des communes suburbaines et des cantons ruraux, a arrêté définitivement la liste des candidats à l'Assemblée législative. La plus grande maturité a présidé à ses choix; il a cherché à concilier et à réunir toutes les nuances de la démocratie, et grâce à ses efforts et au concours dévoué de tous les bons citoyens, il y a complètement réussi.

Les hommes qui veulent sincèrement le bien de leur pays et la réforme pacifique des abus voteront pour cette liste; les royalistes, intéressés aux privilèges, les usuriers, les complices de l'étranger, les amis des cosaques la repousseront seuls.

Point d'hésitation! que les électeurs patriotes soient bien convaincus que le salut de la France est entre leurs mains. Qu'ils ne se laissent pas séduire par les hommes dont ils ont suivi jusqu'à ce jour les mauvaises inspirations et qui les ont si cruellement trompés! Toute faiblesse serait un crime. Qui-que se laisse intimider dans l'exercice de son droit est indigne de porter le titre de citoyen que lui a rendu la République. Que chacun se mette en garde contre les calomnies et les mensonges que les royalistes forgent chaque jour, et qu'ils se proposent de répandre à profusion au dernier moment pour obtenir des voix.

Voici la liste du comité central, pour laquelle tous les électeurs bien intentionnés voteront:

GREPPO, représentant.
BENOIT, id.
DOUTRE, id.
PELLETIER, id.
RASPAIL (Benjamin), fils.
COMMISSAIRE (Sébastien), sergent au 2^e chasseurs à pied.
FAURE, ex-maire de Oivros.
MORELLET, avocat.
FOND, ex-maire de Chaponost.
MATHIEU (de la Drôme).
CHANAY, représentant.

DISCOURS DE FELIX PYAT.

Prononcé à Paris au Banquet anniversaire de la Révolution de Février.

Aux Paysans de la France!

A ces hommes de la glèbe, à ces vrais enfants du sol, aux plus nombreux, aux plus pauvres, aux plus patients de nos concitoyens, aux prolétaires des campagnes, aux paysans! (Très bien! très bien!)

Ce nom de paysan, que les nobles, les riches et les aristocrates leur jettent comme une injure est le plus vrai, le plus vieux titre de noblesse et de gloire. (Très bien!)

Paysan veut dire homme du pays, cultivateur du pays, défenseur du pays. (Très bien!)

C'est, en effet, le paysan qui cultive la terre, c'est lui qui la féconde de ses sueurs, c'est lui qui nourrit le Peuple, c'est lui qui produit le pain et le vin, ces deux éléments de la force humaine, ces deux signes de la communion religieuse qui sont choisis exprès pour prouver que le besoin unit l'homme à l'homme, à la nature et à Dieu. (Très bien! très bien!)

C'est lui, citoyens, qui brave l'infinité des saisons, qui combat, qui sème et qui récolte, qui conquiert les moissons.

Ah! oui, celui qui nourrit le pays peut bien s'appeler le paysan. (Applaudissements.)

C'est encore le paysan qui défend la terre, cette terre marâtre qui n'a de rigueurs que pour lui, où il ne trouve de repos qu'à la mort; c'est lui qui la défend, qui verse le plus pur de son sang pour cela; qui change, quand il le faut, de fer comme de moisson; qui marche à la frontière, pieds nus, sans pain, au chant de la *Marseillaise*, formant les armées de la République et fauchant l'ennemi comme un ble mûr. (Applaudissements énergiques.)

Ah! celui qui a sauvé le pays doit s'appeler paysan.

Ainsi donc, honneur au soldat comme au laboureur, deux fois, trois fois honneur au paysan! (Très bien! très bien!)

Quant à leurs seigneurs et maîtres, quant à ceux qui donnent ce nom de paysan aux autres, ils ont raison, ils sont indignes de le porter. (Applaudissements prolongés.)

Ils ne le méritent pas, ils n'y ont pas droit; ils ne sont pas paysans, au contraire, ces gens-là sont, selon l'expression d'Homère, les inutiles fardeau de la terre. (Très bien! très bien!)

La terre, ils l'ont asservie et non servie; ils l'oppriment plutôt qu'ils ne l'habitent; que dis-je, ils l'abandonnent à l'heure du danger, après en avoir joui dans les temps de loisir; ils en montrent le chemin à l'étranger. (Tonnerre d'applaudissements.)

Ils trahissent, ils vendent la patrie. Oui! oui! Oui, ils l'ont vendue et en ont reçu le prix, l'indemnité du milliard, ce denier de Judas. (Applaudissements redoublés.) Avec cette différence que Judas, après avoir reçu l'argent, allait se pendre de honte, et qu'eux, ils sont allés danser. (Applaudissements.)

Ils ne sont donc pas des paysans, ils ne s'appellent pas les paysans; ils appellent les nobles, ils s'appellent les traitres! (Bravos énergiques.)

O chers porte-blouses! vous tous, paysans, ouvriers, caillottes et manans (rites), pauvres gens des campagnes et des villes, que faites-vous pendant que les nobles dansaient avec les alliés? Vous pleuriez dans vos chaumières, dans vos mansardes, vous pleuriez sur votre honneur et votre fortune en ruines, fidèles à vos regrets et à nos espérances, à la haine des rois et à l'amour du pays, vous gardiez au coin du foyer,

après de votre fusil encore noir de poudre, quelque sainte image des héros de la France, vous gardiez au fond de vos cœurs la religion de la patrie et de la liberté. (Applaudissements prolongés.)

Et pour comble de misères, les complices de ceux qui avaient tué vos derniers fils, versé votre dernier sang, nous arrachaient encore votre dernier sou pour payer les violons de la danse. (Bravos répétés.)

Paysans! il ne dépend que de vous de ne plus revoir ces jours d'opprobre et de malheurs; vos frères des villes, le Peuple de Paris, ce grand artiste en révolutions, (bravos prolongés; — très bien!) le Peuple de Paris vous a délivrés de ce régime odieux; il vous a débarrassés des rois; il vous a fait libres et citoyens; il vous a donné le suffrage universel; gardez-le bien! (Oui! oui!)

Il vous a donné la République, vous l'avez dans vos mains, car vous êtes les plus nombreux, les plus forts, vous êtes vingt-quatre millions sur trente-cinq. Vous venez de prouver votre force par l'élection du président, de cet homme que vous avez chargé d'user la vieille forme, le vieux reste, le *Chicot de la monarchie* (tonnerre d'applaudissements), qu'on appelle la présidence; de cet homme que vous avez chargé de donner une troisième et dernière preuve contre l'hérédité, de nous prouver pour la dernière fois qu'un nom le plus grand, le plus glorieux, peut représenter à la fois l'extrême génie et l'extrême... l'extrême contraire. (Bravos frénétiques et répétés.)

Vous savez ce que vous pouvez, et vous pouvez ce que vous voulez. Faites donc bien attention à vos représentants. N'allez pas prendre des coups pour des bergers; n'allez pas prendre l'ivraie pour le froment, des royalistes pour des républicains. (Très bien! très bien!)

Mettez-vous surtout de vos éternels ennemis, de ces amis vêtus de noir et qui n'en sont pas moins blancs. (Bravos répétés.) Que la blouse grise des champs s'entende avec la blouse bleue des villes; car leur cause est une et commune, c'est la cause du travail; car vous faites ensemble les frais communs de la paix et de la guerre; car vous payez ensemble l'impôt de l'argent et l'impôt du sang. (Applaudissements.)

C'est aussi la cause de la civilisation, car le temps approche où l'Europe doit être républicaine ou cosaque. (Oui! oui!)

Il dépend de vous d'exterminer, entendez-vous? d'exterminer la royauté, la misère et l'ignorance, toutes les tyrannies; il ne dépend que de vous que vous soyez vraiment affranchis, vraiment libres et souverains. (Très bien!)

Il dépend de vous que nous ayons enfin la République, non pas la fausse République, non pas la République du juste-milieu, non pas la République des Râteaux, des Barrot, des Bugeaud (applaudissements et rires répétés), non pas la République des privilèges et des abus, de l'égoïsme et de l'injustice, de la violence et de la peur; non pas cette République violente à l'intérieur et lâche à l'extérieur, qui veut faire de la France une Hongrie et de nos généraux des bandes de Croates; non pas cette République demi-bourgeoise, demi-troupière, qui met un tricorne, et par-dessus, son bonnet de coton. (Très bien! très bien!)

Non pas cette République, ou plutôt cette monarchie sous le nom de République, qui court après les rois et les papes perdus (Applaudissements frénétiques); non, citoyens, mais la vraie République, la République démocratique et sociale, la République de vérité et de justice, d'association et d'assurance, de solidarité et d'amour (c'est cela! c'est cela!) la République où vous puissiez, vous et vos familles, vivre en travaillant (applaudissements prolongés); où vous puissiez enfin manger le blé que vous avez semé et boire le vin que vous aurez récolté! (Très bien!)

Il dépend de vous enfin que vos femmes apprennent à leurs enfants, et dans la langue républicaine de leur père, ces mots de Liberté, Egalité et Fraternité. Au lieu que le knout des Cosaques leur apprennent, dans une langue étrangère, les noms durs d'esclaves, de maître et d'ennemi. (Très bien! très bien!) Paysans, la patrie est encore en danger! Vous la sauvez encore, non pas cette fois par les armes, mais par les votes, mais par la seule force du nombre et de l'union. (Très bien!)

Aux paysans de la France! (Applaudissements frénétiques.)
De toutes parts: Vive Félix Pyat! Vive la Montagne.

Restitution du milliard des émigrés.

L'Assemblée nationale, avant de se séparer, par un seul décret, regagner les sympathies des républicains, se concilia l'affection du Peuple et écrasa sans combat la réaction, dont les principaux chefs sont les nobles; il s'agit de faire restituer à la nation le milliard que la Restauration paya en 1825 aux émigrés, pour les récompenser d'avoir porté les armes contre la France et dirigé les armées étrangères pendant les guerres de la révolution, de l'empire et l'invasion de 1815.

Ce milliard et les intérêts depuis vingt-quatre ans, ferait une somme assez ronde de plus de deux milliards, qui permettraient de rembourser l'impôt des 45 centimes et de diminuer ceux de l'année 1849, d'encourager et de favoriser les associations agricoles.

Beaucoup de royalistes, même parmi les plus puissants, se trouveront réduits à la condition de simples citoyens; ils perdront ainsi toute leur influence, et la réaction qui lève si audacieusement la tête, sera terrassée.

Avec la restitution du milliard, les communes, et surtout les cantons, pourraient fournir immédiatement aux indigents des campagnes et des villes, formes en associations agricoles, les terres et les bâtiments nécessaires pour la culture.

Les deux milliards répartis entre tous les cantons donneraient une moyenne de 400,000 fr. pour chacun; cette somme, dans les départements où les terres ont peu de valeur, représente une surface énorme de terrains, de bois, de landes et de terres vagues qu'on pourrait défricher au moyen de colonies agricoles qui n'offriraient pas les inconvénients et les dangers de la colonisation en Algérie.

La mendicité, le fléau de la honte de nos campagnes, serait supprimée, rendue impossible même, puisqu'il n'y aurait plus de pauvres; car les indigents se trouveraient avoir à leur disposition les plus belles et les plus vastes propriétés de la France.

Habitants des campagnes! les nobles et les seigneurs vous ont toujours écrasés dans leur puissance, ils voudraient encore vous replacer sous leur dépendance absolue; dans ce moment, il cherchent à vous tromper par de faux semblants de dévouement à votre cause; pour les juger, examinez leur conduite, leurs actes et tout ce qu'ils ont fait avant, pendant et après la révolution. A quoi ont-ils employé leurs fortunes et le milliard que la nation a été contrainte de leur payer? A se gorgés de toutes les jouissances, à corrompre et à démoraliser vos filles et à faire de vos fils leurs valets.

A. CHARDON, instituteur.

Le marquis de Carabas aux paysans.

Le marquis de Carabas, ce vieil émigré que Béranger a si bien tourné en ridicule dans une spirituelle chanson, n'est pas mort comme on le croyait généralement. Il vient d'adresser aux paysans la lettre suivante:

Paysans,

« Depuis dix-huit siècles vous labourez les champs de nos ancêtres; nous, nous menons une belle et joyeuse vie. D'gens sans cœur s'imaginent aujourd'hui que les rôles doivent changer. Ils vous parlent de vos droits, comme si vous en aviez des droits, vous le savez bien: vous n'avez pas d'autre droit que celui de nous enrichir du fruit de vos travaux. L'Assemblée nationale l'a compris à moitié. Elle nous a alloué, à nous autres anciens pairs, anciens ministres de Charles X, soldats de l'émigration, un demi-million. Mais c'est une mesquinerie; c'est à peine si nous pouvons avec ça payer la livrée de nos valets. Cela ne peut pas durer. Voici le jour des élections, allez voter, et tâchez cette fois de ne pas nommer ces gredins de rouges, qui disent que l'on doit diminuer vos impôts, qui disent que nous sommes vos égaux; nous, vos égaux!!! c'est bon pour vous. Mais, grâce à Dieu, ces propos incendiaires et anti-nationaux vous en faites justice.

« Nous sommes à demi ruinés par toutes les révolutions. Le milliard que nous nous sommes attribué en qualité d'émigrés, nous l'avons mangé; il nous en faut un autre. Arrangez-vous pour envoyer à la chambre des représentants qui nous en allouent un deuxième. Car vous savez que si notre rôle est de bien vivre, le votre est de payer pour que nous vivions bien.

« Votre seigneur,
« **LE MARQUIS DE CARABAS.** »
« Membre du comité de la rue de Poitiers. »

Ce que coûte une Restauration.

Au moment où les royalistes conspirent pour le rétablissement des Bourbons sur le trône qu'ils ont souillé, où ils veulent les imposer à la France qu'ils ont volée; au moment où des armées étrangères sont en mouvement pour appuyer ces prétentions criminelles, où les Autrichiens ont déjà pénétré dans le cœur du Piémont, où enfin 250 mille russes sont prêts à se ruer sur nous, il n'est pas indifférent de rappeler ce qu'a coûté à la France la restauration des Bourbons. Les habitants des campagnes verront s'ils veulent se laisser dépouiller et insulter de nouveau, en votant pour les hommes qui rêvent la restauration de Henri V, ramené dans les fourgons de la *Sainte Alliance*.

Le retour de la branche aînée des Bourbons a coûté à la France cinq milliards, quatre cent soixante-dix millions, sept cent vingt-cinq mille, sept cent vingt-deux francs.

Savoir:

Cession de vingt-deux vaisseaux de ligne, de onze mille canons, d'une foule d'arsenaux, de cinquante-sept places fortes, et une quantité innombrable de munitions et de matériel de guerre de toute nature faite à nos amis, les bons alliés, en 1814, par le comte d'Artois, pour obtenir la rentrée de sa famille en France, ci. 500,000,000

Dettes de Louis XVIII et des princes payées par la nation, ci. 30,000,000

Pour les neuf premiers mois de 1814. 19,700,000

Pour 1815. 30,700,000

Pour 1816 (déduction faite de 11 millions abandonnés par les rois et les princes). 23,000,000

Pour 1817 (déduction faite de 5 millions abandonnés). 29,000,000

Pour 1818 (déduction de 2,200,000 fr.) 31,800,000

Pour les années suivantes, jusques et y compris 1824, sur le pied de 34 millions. 160,000,000

Ensemble. 160,000,000

Pour les dernières années jusqu'en 1829 inclusivement, sur le pied de 34 millions. 18,670,000

Ensemble. 4,000,000

Produit des sceaux des titres depuis 1814, jusqu'en 1828. 250,000

Pertes éprouvées par la monnaie sur les faux louis fabriqués à Gand dans les cents jours, et reçus dans les caisses pour leur valeur nominales, par ordonnance royale du mois d'août 1815, ci. 250,000

Restitution aux braves émigrés, en 1814, des biens réunis aux domaines de la nation et qui auraient fait face aux dé-

penses du trésor.	300,000,000
Secours aux émigrés de 1816 et 1817.	1,000,000
Dilapidation du domaine extraordinaire dont le produit en terres et bois s'élevait à dix millions. Les Bourbons s'en étaient emparés sans disposition législative et de leur autorité privée, ci, pour déficit.	263,333,354
Emprunt forcé frappé sur la France.	100,000,000
Contribution de guerre pour libération du territoire.	700,000,000
Frais d'occupation pendant trois ans, à raison de 150,000,000 f. par an, ci.	450,000,000
Produit du domaine de la couronne pendant seize ans, sur le pied de 5 millions par an. L'évaluation est modeste.	633,900,000
Guerre d'Espagne.	100,000,000
Indemnité accordée aux émigrés par la chambre et le ministère déplorable.	1,000,000,000
Solde des gardes-du-corps et de la maison militaire des Bourbons.	48,670,000
Mariage du duc de Berry.	1,500,000
Construction d'une nouvelle salle d'Opéra, aux frais de l'Etat pour une moitié et de la ville de Paris pour l'autre, à la suite de la mort du duc de Berry, c.	6,000,000
Funérailles de Louis XVIII.	6,000,000
Couronnement de Charles X.	4,000,000
Voyage du roi de Naples, dont les frais restent à notre charge.	354,000
Argent distribué aux troupes suisses et autres, pour massacrer le Peuple de Paris en juillet 1830.	370,000
Départ pour Cherbourg. Remise de 600,000 fr. en or à Charles X, suivant quittance du sieur Bourlet de Saint-Aubin, visée par l'ex-roi lui-même, ci.	600,000
Pour dépenses de nourriture, frais de poste, solde de troupe, licenciement et objets divers.	687,209
Total.	5,470,725,722

Cet effroyable chiffre ne comporte aucun commentaire. Près de six années des revenus ordinaires de la France dévorés par une seule famille; quelle leçon!

Et remarquez que nous omettons, dans ce compte, tout ce qu'on a coûté aux citoyens des villes et des campagnes les cosaques, les Russes, les Anglais, les Autrichiens, etc., qu'ils ont nourris et logés pendant les premiers temps de l'occupation. Les bourgeois et les paysans doivent s'en souvenir, ou ils n'ont point de mémoire! Un grand nombre d'entre eux ont été maltraités, déshonorés, pillés, volés, ruinés, par les soldats ennemis. Voudraient-ils recommencer la même épreuve? C'est cependant ce qui pourrait arriver, si la législative était composée de royalistes, complices de l'étranger.

Les Partageux.

On crie beaucoup contre les *partageux*, et l'on a bien raison, car c'est la pire espèce de gens. Ils sont peu nombreux, mais ils consomment comme quatre, sans être jamais rassasiés. Leur occupation est de ne rien faire et de tyranniser ceux qui travaillent pour les nourrir. Ils trouvent que tout va bien, et cela se conçoit parfaitement.

Quiconque n'est pas de leur avis, est un *désorganisateur de la société, un factieux, un socialiste* enfin. Il n'est pas de sophisme qu'ils n'emploient pour faire entendre à ceux qu'ils grugent tous les jours, qu'il est de leur intérêt d'être grugés ainsi, et que, changer de système, ce serait vouloir tout bouleverser et amener un véritable déluge. Les âmes simples prennent cela pour argent comptant, et la tonte des brébis par les loups, continue comme par le passé.

Les *partageux* ne sont pas des hommes en blouses et à figures amaigries, comme on les a représentés jusqu'à ce jour. Voyez-les! ils ont tous bonne mine, de gros ventres, ils sont bien vêtus, bien logés; la plupart ont équipage; ce sont des gens comme il faut.

Les banquiers qui, sans rien faire, s'enrichissent au moyen de l'usure prélevée sur le travail, *partageux*. — Le prêtre qui coûte au contribuable, 40 millions par an, *partageux*. — L'homme de loi qui s'engraisse en griffonnant du papier timbré, *partageux*.

— Le fonctionnaire qui touche un traitement, depuis 5 mille francs, jusqu'à 1200 mille francs, aux frais de l'Etat, *partageux*. — L'ancien pair, l'ancien préfet, l'ancien ministre, auquel la République compte de 4 à 24 mille francs, chaque année, *partageux*. — Les émigrés qui ont soutiré à la France un milliard, *partageux*. — Le gros propriétaire, qui fait payer la ferme au paysan trois fois plus qu'elle ne vaut, *partageux*; etc., etc.

Le *partageux*, en un mot, est celui qui, ne produisant rien, est obligé pour s'entretenir de partager le fruit du travail de son semblable. On ne peut pas l'entendre autrement.

C'est donc la masse des travailleurs qui fait l'aumône à un certain nombre d'individus, qui mourraient de faim sans cela, ou qui seraient obligés de travailler aussi pour vivre. L'aumône n'est pas tout-à-fait volontaire, il faut l'avouer; il faut avouer encore qu'elle est large, très large, et que le travailleur fait au-dessus de ses forces.

Les paysans et les ouvriers de France produisent pour une somme de 8 milliards par an, c'est connu. Savez-vous combien il leur reste 2 milliards 500 millions! Le reste de la somme est enlevé par les *partageux*, qui n'ont contribué en rien à la production. Comptons: l'Etat prend 1,500 millions pour ses impôts; les propriétaires reçoivent en fermages pour les biens de ville et de campagne, 2 milliards 500 millions; les

capitalistes, sur 24 milliards de billets de créances hypothécaires et d'écus, perçoivent 1 milliard 680 millions, ne comant l'intérêt qu'à 7 p. 0/0, tout frais compris. Voilà qui est clair, nous pensons!

Les *partageux*, comme on voit, ne prennent pas la plus petite part; 5 milliards 680 millions, tandis que les travailleurs ne tirent, sur leur produit de 8 milliards, que 2 milliards 500 millions! Ceux-là sont donc beaucoup plus nombreux que ceux-ci? tout au contraire. Il y a en France 35 millions d'habitants; et bien, selon les statistiques officielles, *partageux* parasites sont au nombre de 4 millions, et les travailleurs 31 millions. Voilà la justice! Certes, ces messieurs ont bien raison de dire que tout est pour le mieux! mais ils devraient ajouter « pour nous. »

Electeurs! voulez-vous en finir avec les *partageux*? ne les envoyez pas à l'Assemblée nationale. Si vous les nommez encore, ils finiront par partager si bel et bien qu'il ne vous restera que les yeux pour pleurer.

Traitement de l'archevêque de Lyon.

Monseigneur de Bonald, cardinal-archevêque de Lyon, primat des Gaules, rédacteur de la *Gazette de Lyon*, membre de la Légion-d'Honneur, etc., etc., vient d'ordonner des prières pour avoir de *bonnes* élections. Il a bien fait, car il doit y tenir.

Voici une note que l'on nous communique et que nous publions sans commentaires, pour faire pendant aux appointements de Bugeaud.

Appointements du gouvernement.	25,000
Alloués par le conseil-général.	3,000
Casuel, ordinations, dispenses, huiles.	25,000
Dons (chapitre obscur), évalués.	30,000
Logement.	4,000
Bénéfices sur la vente des livres pieux.	18,000
Revenus particuliers.	25,000

Total. 130,000

Ce qui, à 2 et 1/2 pour cent, revenu ordinaire du sol, représente un capital de QUATRE MILLIONS DEUX CENT MILLE FRANCS.

Il y a 82 évêques et archevêques en France, dont la moyenne du revenu peut-être évaluée à 90 mille francs, attendu que, s'il y en a qui gagnent moins, beaucoup gagnent davantage; de manière que dans l'espace de 50 ans, messieurs les prélats absorbent une somme de 369 millions de rente que le Peuple paie. C'est bien cher! pour ce que ça vaut.

Monseigneur de Pins, précédent administrateur du diocèse, s'est, dit-on, retiré avec deux millions d'économie, après une gestion de vingt années; c'est-à-dire cent mille francs par an. Monseigneur de Pins était, on le voit, économe.

Que faut-il aux paysans?

- Que faut-il aux paysans?
- Le gouvernement à bon marché, l'argent à bon marché, la vie à bon marché.
- Qui leur donnera toutes ces améliorations?
- Il dépend d'eux de les réaliser avant six mois.
- Qu'ont-ils à faire pour cela?
- Presque rien. Voter en masse pour des candidats qui aient intérêt à ce que le gouvernement ne coûte pas cher, à ce que l'intérêt de l'argent soit abaissé.

Les petits propriétaires, les fermiers, les maîtres d'école, les ouvriers sont ceux qui ont le plus grand intérêt à ce que l'argent et le gouvernement soient à bon marché.

Les fonctionnaires publics, les généraux, les magistrats, tous ceux enfin qui sont payés par l'Etat, veillent tout d'abord à ce que leurs gros traitements soient maintenus. Ils ne voteront jamais la réduction des contributions.

Les banquiers, les gros propriétaires ne souffrent pas de l'impôt, ils ne seront pas pressés de le réduire. Quant à l'intérêt de l'argent, loin de l'abaisser, ils l'élèveront encore s'ils le peuvent.

— Pour qui les paysans doivent-ils voter aux prochaines élections?

— Pour des hommes ayant le même intérêt, les mêmes charges, les mêmes besoins qu'eux.

Les riches seuls ont gouverné jusqu'ici; ils n'ont travaillé que pour eux. Essayons maintenant du gouvernement du Peuple. Si les électeurs s'entendent, tout marchera bien.

Aux électeurs de la ville et de la campagne.

Nous n'avons, il faut le dire, aucune confiance dans les autorités chargées de veiller à la sincérité des élections et nous ne doutons pas que les électeurs ne pensent comme nous. Ils doivent redoubler de vigilance pour la garde des urnes dans les sections, constater avec beaucoup de soin le nombre des suffrages de chaque candidat, suivre les procès-verbaux de section au chef-lieu de canton, et là, vérifier le total et s'en faire donner déclaration par le président du bureau. C'est le seul moyen à employer pour poursuivre les prévaricateurs, s'il s'en trouve. Les électeurs ont le droit de circuler autour du bureau pour surveiller les opérations du dépouillement; si les maires, les juges de paix s'y opposent, ils ont le droit de les CONTRAINDRE à exécuter la loi. — Après le relevé cantonal, les électeurs démocrates de la campagne sont invités à faire IMMÉDIATEMENT parvenir, soit au comité central démocratique, soit dans nos bureaux, le résultat total, afin que l'on puisse contrôler les opérations de la préfecture.

La loi électorale dit formellement que les bulletins seront gardés par la garde nationale. Comment vont faire les autorités de Lyon et des communes suburbaines? Quant à nous, nous exigerons l'observation de la loi et protestons d'avance contre toute infraction.

Nous renouvelons aux citoyens l'invitation de se bien pénétrer de l'esprit de la loi et de passer OUTRE à beaucoup de prétentions des juges de paix qui, presque tous, sont d'un républicanisme suspect à nos yeux.

Citoyens! en face des royalistes, la défiance est la mère de la sûreté.

Voici d'ailleurs le texte de la loi concernant la tenue des collèges; il est bon de l'avoir constamment sous les yeux au moment du vote et du dépouillement:

Dispositions de la loi électorale relative à la tenue des collèges.

Art. 32. Les collèges électoraux ne peuvent s'occuper que de l'élection pour laquelle ils sont réunis.

Toutes discussions, toutes délibérations leur sont interdites.

Art. 33. Le président du collège ou de la section a seul la police de l'assemblée.

Nulle force armée ne peut, sans son autorisation, être placée dans la salle de séances, ni aux abords du lieu où se tient l'assemblée.

Les autorités civiles et les commandants militaires sont tenus de déférer à ses réquisitions.

Art. 34. Le bureau de chaque collège ou section est composé d'un président, de quatre assesseurs, et d'un secrétaire choisi par eux parmi les électeurs.

Dans les délibérations du bureau, le secrétaire n'a que voix consultative.

Art. 37. Trois membres du bureau au moins doivent être présents pendant tout le cours des opérations du collège.

Art. 38. Le bureau prononce provisoirement sur les difficultés qui s'élèvent touchant les opérations du collège ou de la section.

Ses décisions sont motivées.

Toutes les réclamations et décisions sont insérées au procès-verbal; les pièces ou bulletins qui s'y rapportent y sont annexés, après avoir été paraphés par le bureau.

Art. 39. Pendant toute la durée des opérations électorales une copie officielle de la liste des électeurs, contenant les noms, domicile et qualification de chacun des inscrits, reste déposée sur la table autour de laquelle siège le bureau.

Art. 40. Tout électeur inscrit sur cette liste a le droit de prendre part au vote.

Art. 45. Nul électeur ne peut entrer dans le collège électoral s'il est porteur d'armes quelconques.

Art. 46. Les électeurs sont appelés successivement par ordre de communes.

Art. 47. Ils apporteront leurs bulletins préparés en dehors de l'Assemblée.

Le papier du bulletin doit être blanc et sans signes extérieurs.

Art. 48. A l'appel de son nom, l'électeur remet au président son bulletin fermé.

Le président le dépose dans la boîte du scrutin, laquelle doit avant le commencement du vote, avoir été fermée à deux serrures, dont les clefs restent, l'une entre les mains du président, l'autre entre celles du scrutateur le plus âgé.

Art. 49. Le vote de chaque électeur est constaté par la signature ou le paraphe de l'un des membres du bureau, apposé sur la liste, en marge du nom du votant.

Art. 50. L'appel par commune étant terminé, il est procédé au réappel de tous ceux qui n'ont pas voté.

Art. 51. Le scrutin reste ouvert pendant deux jours: le premier jour, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir, et le second jour depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Art. 52. Les boîtes du scrutin sont scellées et déposées pendant la nuit au secrétariat ou dans la salle de la mairie, où elles sont gardées par un poste de la garde nationale.

Les scellés sont également apposés sur les ouvertures de la salle où ces boîtes ont été déposées.

Art. 53. Après la clôture du scrutin, il est procédé au dépouillement de la manière suivante:

La boîte du scrutin est ouverte, et le nombre de bulletins est vérifié. Si ce nombre est plus grand ou moindre que celui des votants, il en sera fait mention au procès-verbal.

Le bureau désigne parmi les électeurs présents un certain nombre de scrutateurs sachant lire et écrire, lesquels se divisent par tables de quatre au moins.

Le président répartit entre les diverses tables les scrutins à vérifier.

A chaque table, l'un des scrutateurs lit chaque bulletin à haute voix, et le passe à un autre scrutateur; les noms portés sur les bulletins sont relevés sur des listes préparées à cet effet.

Art. 54. Le président et les membres du bureau surveillent l'opération du dépouillement.

Néanmoins, dans les collèges ou sections où il se sera présenté moins de 300 votants, le bureau pourra procéder lui-même, et sans intervention des scrutateurs supplémentaires, au dépouillement du scrutin.

Art. 55. Les tables sur lesquelles s'opère le dépouillement du scrutin sont disposées de telle sorte que les électeurs puissent circuler à l'entour.

Le Gérant, BUREL.

Lyon. Imprimerie de Rodanet et Comp., rue de l'Archevêché, 3.